

Listing des notifications SPS/OMC diffusées aux DTC au titre de l'Année 2022							
N°	Réf. Notif. SPS	Pays	Intitulée	Date de transmission	Délais de présentation des observations	Date butoire d'application	Suites
1	N° G/SPS/N/USA/3294 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances existantes pour les résidus de MCPA dans ou sur le trèfle, le fourrage et le trèfle, le foin.	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021	
2	N° G/SPS/N/USA/3295 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui fixe des tolérances pour les résidus de méfentrifluconazole dans ou sur banane et café, haricot vert.	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021	
3	N° G/SPS/N/USA/3296 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de pyflubumide dans ou sur le thé séché et le thé instantané.	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021	
4	N° G/SPS/N/EU/535 du 5 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission modifiant l'annexe VI du règlement (CE) n° 152/2009 en ce qui concerne les méthodes d'analyse pour la détection des constituants des invertébrés terrestres pour le contrôle officiel des aliments pour animaux	10/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 février 2022		
5	N°G/SPS/N/CAN/1421 du 5 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le flutianile sur les Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe de cultures 13-07F); Petits fruits de plantes naines (sous-groupe de cultures 13-07G); Cerises (sous-groupe de cultures 12-09A); Courges et concombres (sous-groupe de cultures 9B); Pommes; Melons (sous-groupe de cultures 9A)	10/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 mars 2022		
6	N° G/SPS/N/BRA/1984 du 5 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de Résolution numéro 1059, 9 décembre 2021 qui contient des dispositions sur la mise à jour de la liste des monographies des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits d'entretien ménager et les produits de préservation du bois : A02 - ACÉFATE ; A04 - ACIDE GIBERELLIQUE ; A18 - ABAMECTINE ; A24 - ACÉTOCHLORE ; A26 - AZOXYSTROBINE ; A29 - ACÉTAMIPRIDE ; B03 - BENTAZONE ; B26 - BIFENTRINE ; B39 - BENZYLADENINE ; B55 - BENZOATE D'EMAMECTINE ; C18 - CHLOROTHALONIL ; C32 - CLÉTODYME ; C36 - CYPROCONAZOLE ; C40 - CHLORFÉNAPIR ; C58 - ALPHA - CYPERMÉTRINE ; C63 - LAMBDA-CYALOTRINE ; C70 - CHLORANTHRANYLIPROLE ; C74 - CIANTRANILIPROLE ; D27 - 2,4-D ; D36 - DIFENOCONAZOLE ; D39 - DIMETHOMORPHE ; D41 - DIAPHENTIUROME ; E04 - SOUFRE ; E22 - ÉPOXICONAZOLE ; E32 - SPINETORED ; F05 - PHÉNITROTION ; F47 - FLUAZINAM ; F48 - FLAZASSULFROME ; F53 - FAMOXADON ; F68 - FLUXAPIROXAD ; F70 - FLUENSULPONE ; F71 - FLORPIRAUXIFÈNE-BENZIL ; H07.1 - HALOXIFOPE - P - MÉTHYLE ; I05 - IPRDIONE ; I21 - INDOXACARBE ; I27 - INDAZIFLAM ; L05 - LUFENUROM ; M02 - MANCOZÈBE ; M32 - MÉTOXIFÉNOZIDE ; M37 - MEPIQUAT ; N09 - NOVALUROM ; P06 - PERMETRINE ; P13 - PROPHÉNOPHOS ; P21 - PROPICONAZOLE ; P46 - PIRACLOSTROBINE ; P50 - PICOXYTROBINE ; P53 - PROTHIOCONAZOLE ; S13 - S - MÉTOLACHLORINE ; S19 - SULFOXAFLORE ; T12 - THIABENDAZOLE ; T28.1 - TRICLOPYRE - BUTOTYLE ; T32 - TÉBUCONAZOLE ; T48 - THIAMÉTOXAME ; T52 - TIFLUZAMIDE ; et, Z04 - ZOXAMIDE	10/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 mars 2022		
7	N° G/SPS/N/NZL/671/add.1 du 5 janvier 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne les modifications des normes sanitaires d'importation (IHS) Importation de matériel de pépinière (155.02.06). L'importation de matériel de pépinière IHS pour éliminer Malus en tant qu'hôte naturel de l'organisme de quarantaine réglementé Phytophthora ramorum	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 Décembre 2021	
8	N° G/SPS/N/NZL/672/add.1 du 5 janvier 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne modification de la norme sanitaire d'importation concernant les plants de Prunus destinés à la plantation	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 17 Décembre 2021	

9	N° G/SPS/N/USA/2873/add.1 du 5 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'APHIS qui modifie la réglementation régissant l'importation d'animaux et de produits d'origine animale afin de réviser les conditions d'importation d'ovins, de caprins et de certains autres ruminants non bovins vivants, et de produits dérivés d'ovins et de caprins, en ce qui concerne les encéphalopathies spongiformes transmissibles telles que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) et la tremblante. Nous supprimons les restrictions à l'importation liées à l'ESB sur les moutons et les chèvres et la plupart de leurs produits, et ajoutons des restrictions à l'importation liées aux encéphalopathies spongiformes transmissibles pour certaines espèces de ruminants sauvages, zoologiques ou autres. Les conditions que nous adoptons pour l'importation de produits spécifiés. Les produits de base sont basés sur la littérature scientifique internationalement reconnue et alignent généralement nos réglementations sur les lignes directrices établies dans le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale,	10/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 3 janvier 2022	
10	N° G/SPS/N/USA/3297 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de spinétorame dans ou sur plusieurs produits.	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 Décembre 2021	
11	N° G/SPS/N/USA/3298 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception des premiers pétitions concernant les pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	12/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 janvier 2022		
12	N° G/SPS/N/USA/3299 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception des premiers pétitions concernant les pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur divers produits	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021	
13	N° G/SPS/N/USA/3300 du 6 janvier 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui annonce le dépôt d'une pétition, soumise par Lallemand Inc., proposant que la réglementation sur les additifs alimentaires soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la vitamine D 2 tuée par la chaleur (« inactive ») levure de boulanger comme source de vitamine D 2 dans des catégories d'aliments spécifiques	12/01/2022			
14	N° G/SPS/N/EU/536 du 6 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant les annexes VIII et IX du règlement (CE) n° 999/2001 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la maladie débilitante chronique des cervidés vivants dont l'objectif est d'empêcher la maladie débilitante chronique de se propager davantage dans l'Union. Elle établit un cadre permanent et, le cas échéant, des restrictions ou des interdictions, pour le contrôle des mouvements de cervidés vivants à l'intérieur et à l'extérieur des pays touchés, ainsi que du commerce et de l'importation intra-UE d'appâts de chasse à urine de cervidés	12/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022		
15	N° G/SPS/N/CAN/1389/add.1 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le Lambda-cyhalothrine	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021	
16	N° G/SPS/N/CAN/1390/add.1 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le pendiméthaline	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021	
17	N° G/SPS/N/CAN/1391/add.1 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour l'Oxathiapiprolin	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 Décembre 2021	
18	N° G/SPS/N/EU/537 du 10 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/7 de la Commission du 5 janvier 2022 modifiant modifie le modèle d'attestation privée de l'opérateur entrant dans l'Union des produits composites de longue conservation prévue à l'annexe V du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 de la Commission en ce qui concerne les exigences de traitement des produits laitiers contenus dans ces produits composites. Elle aligne l'attestation sur la modification de l'article 163 du règlement délégué (UE) 2020/692 de la Commission introduite par le règlement délégué (UE) 2021/1703 de la Commission	12/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 janvier 2022	
19	N° G/SPS/N/JPN/914 du 7 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Broflanilide	13/01/2022			
20	N° G/SPS/N/JPN/915 du 7 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Cadusafos	13/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 mars 2022		
21	N° G/SPS/N/CAN/1422 du 6 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide tiafénil	13/01/2022			

22	N° G/SPS/N/UGA/174 du 10 janvier 2022	Ouganda	Cette notification concerne le projet de norme ougandaise qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la tisane,	13/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022		
23	N° G/SPS/N/CHN/1244 du 6 janvier 2022	Chine	Cette notification concerne le projet de mesures pour l'administration de l'accès en quarantaine des animaux et des végétaux, des produits d'origine animale et végétale et d'autres objets de quarantaine qui sont d'abord importés d'un pays ou d'une région ou, après une suspension, repris pour l'importation d'un pays ou d'une région. En règle générale, les procédures d'accès à la quarantaine comprennent la demande d'accès, la distribution et la collecte du questionnaire, l'évaluation écrite, l'évaluation sur le terrain, la consultation technique, la notification des résultats, la signature de l'accord (ou la confirmation des exigences de quarantaine), l'émission des exigences de quarantaine, la mise à jour de la liste d'accès et autres liens. Seuls les animaux et les plantes, les produits d'origine animale et végétale et les autres objets de quarantaine qui ont obtenu l'accès à la quarantaine peuvent entrer en Chine)	13/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022		
24	N°G/SPS/N/GBR/12/add.1 du 13 janvier 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne la pré-notification des marchandises détaillée à l'article 73 du règlement (UE) 2016/2031), entrant en Angleterre, en Ecosse et au Pays de Galles. Une telle exigence s'appliquera à 1 % des importations de marchandises relevant de l'article 73, sélectionnées pour les contrôles phytosanitaires à l'importation, en provenance de tous les pays. La date de publication a été modifiée du 8 février 2022 à la nouvelle date du 31 mai 2022. Les mesures entreront toujours en vigueur en juillet 2022 comme communiqué précédemment)	14/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 juillet 2022	
25	N° G/SPS/N/JPN/916 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide fénazaquin	14/01/2022			
26	N° G/SPS/N/JPN/917 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Oxathiapiprolin	14/01/2022			
27	N° G/SPS/N/JPN/918 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pendimethalin	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022		
28	N° G/SPS/N/JPN/919 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyribencarb	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022		
29	N° G/SPS/N/JPN/920 du 10 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Uniconazole-P	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022		
30	N° G/SPS/N/RUS/242 du 6 janvier 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne projet de décision du Conseil portant modification de la procédure de surveillance (contrôle) sanitaire et épidémiologique d'État à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiennne, approuvé par la Commission de l'union douanière Décision du 28 mai 2010 n°299. Le projet prévoit l'application d'une analyse des risques conformément aux règles internationales pertinentes lors de la conduite d'une surveillance (contrôle) sanitaire et épidémiologique par l'État	14/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 février 2022		
31	N° G/SPS/N/UKR/169 du 6 janvier 2022	Ukraine	Cette notification concerne projet d'arrêté du Ministère de l'économie de l'Ukraine "Sur l'approbation des modifications des procédures d'enregistrement par l'État des établissements de production primaire de produits agricoles, d'élevage d'animaux de ferme (chevaux, ovins et/ou caprins, volailles, abeilles, ..) et des établissements de transformation des produits alimentaires, la tenue du registre national des établissements des exploitants du secteur alimentaire et la fourniture d'informations du registre d'État aux parties prenantes"	17/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022		
32	N° G/TBT/N/EGY/313 du 1 décembre 2021	Egypte	Cette notification concerne l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS) du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire (MoALR) exige que les importations de viande, de volaille et de leurs produits, de lait et de produits laitiers soient accompagnées d'un certificat Halal délivré par l'organisme de certification compétent. organismes des pays exportateurs tels que déterminés par l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS)	17/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 janvier 2022		

33	N° G/TBT/N/EGY/313/add.1 du 7 janvier 2022	Egypte	Cette notification concerne l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS) du ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement du territoire (MoALR) exige que les importations de viande, de volaille et de leurs produits, de lait et de produits laitiers soient accompagnées d'un certificat Halal délivré par l'organisme de certification compétent. organismes des pays exportateurs tels que déterminés par l'Organisation générale des services vétérinaires (GOVS). L'addendum concerne l'Autorisation des importations de lait et de produits laitiers non accompagnés d'un certificat Halal à entrer en Égypte jusqu'au 28 février 2022 (date d'arrivée dans les ports égyptiens) en tant que mesure de facilitation des échanges et exclusion du lait cru de la couverture des produits du lait et des produits laitiers nécessitant un certificat Halal	17/01/2022			
34	N° G/SPS/N/EU/538 du 14 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement délégué (UE) 2021/2246 de la Commission du 15 décembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/1793 relatif au renforcement temporaire des contrôles officiels et aux mesures d'urgence régissant l'entrée dans l'Union de certains biens provenant de certains pays tiers, mettant en œuvre les règlements (UE) 2017/625 et (CE) no 178/2002 du Parlement européen et du Conseil (en ce qui concerne les envois de caroubes et mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés, en provenance du Maroc, de sauces épicées en provenance du Mexique et de piments du genre Capsicum (autres que doux) en provenance de l'Ouganda, les contrôles officiels effectués par les Etats membres ont détecté des cas de contamination par l'oxyde d'éthylène. Dès lors, pour assurer une protection efficace contre les risques sanitaires pouvant résulter de la contamination de ces marchandises, il convient d'ajouter une inscription relative aux caroubes et mucilages et épaississants de caroubes ou de graines de caroubes, même modifiés, en provenance du Maroc, aux sauces épicées en provenance du Mexique et aux piments du genre Capsicum (autres que doux) en provenance de l'Ouganda à l'annexe I du règlement d'exécution (UE) 2019/1793, en fixant à 10 % la fréquence des contrôles d'identité et des contrôles physiques)	17/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 janvier 2022	
35	N° G/SPS/N/EU/539 du 14 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/35 de la Commission du 6 janvier 2022 modifiant et rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/404 établissant les listes des pays tiers, territoires et zones de pays tiers et territoires en provenance desquels l'entrée dans l'Union d'animaux, de produits germinaux et de produits d'origine animale est autorisée conformément au règlement (UE) 2016/429 du Parlement européen et du Conseil	17/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 14 janvier 2022	
36	N° G/SPS/N/EU/499/add.1 du 14 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2021/2285 de la Commission du 14 décembre 2021 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 en ce qui concerne les listes d'organismes nuisibles ainsi que les interdictions et les exigences relatives à l'introduction et à la circulation dans l'Union de végétaux, produits végétaux et autres objets, et abrogeant les décisions 98/109/CE et 2002/757/CE et les règlements d'exécution (UE) 2020/885 et (UE) 2020/1292	17/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 janvier 2022	
37	N° G/SPS/N/RUS/243 du 18 janvier 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne sur les modifications des exigences phytosanitaires communes de quarantaine applicables aux produits et objets de quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'Union économique eurasiennne (UEE) approuvé par la décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne au 30 novembre 2016 n° 157 ((le projet prévoit l'inclusion de 11 nouveaux organismes de quarantaine dans les exigences phytosanitaires communes de quarantaine pour les produits et objets de quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'UEE : Mouche natale des fruits (Ceratitis rosa Karsch), Cucurbitacées (Diabrotica speciosa Germar), Altise occidentale de la pomme de terre (Epitrix subcrinita Leonte), Ips émarginés (Ips emarginatus Le'onte), Graveur de pin de Monterey (Pseudips mexicanus Hopkins), Mouche occidentale des cerises (Rhagoletis indifferens Curran), Légionnaire africaine (Spodoptera exempta Walker), Mouche du tournesol (Strauzia longipennis Wiedemann), Nématode américain du poignard (Xiphinema americanum sensu stricto Cobb), Nématode du poignard Bricolense (Xiphinema bricolense Ebsary, Vrain & Graham), Nématode californien du poignard (Xiphinema californicum Lamberti & Bleve-Zacheo)), le projet prévoit également des modifications des actes juridiques réglementaires de l'UEE concernant l'importation sur le territoire douanier de l'UEE de produits de quarantaine pesant jusqu'à 5 kg en fret express sans certificat phytosanitaire))	19/01/2022		La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022	
38	N° G/SPS/N/TUR/120 du 6 janvier 2022	Turquie	Cette notification concerne les certificats sanitaires vétérinaires pour l'exportation d'aliments pour animaux de compagnie en conserve, produits à mâcher pour chiens, aliments transformés pour animaux de compagnie autres que les aliments pour animaux en conserve, protéines animales transformées autres que celles dérivées d'insectes d'élevage non destinés à la consommation humaine, y compris les mélanges et produits autres que les aliments pour animaux de compagnie contenant de telles protéines et fumier transformé, produits dérivés du fumier transformé et guano de chauves-souris de la République de Turquie	19/01/2022		La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022	

39	N° G/TBT/N/IDN/140 du 6 janvier 2022	Indonésie	Cette notification concerne le projet de décret du ministre des affaires religieuses concernant les matériaux exclus de l'obligation de certification halal	19/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mars 2022		
40	N° G/SPS/N/USA/3301 du 19 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de trifloxystrobine dans ou sur divers produits	20/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 janvier 2022	
41	N° G/SPS/N/EU/540 du 20 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/36 de la Commission du 11 janvier 2022 modifiant l'annexe III du règlement d'exécution (UE) 2020/2235 en ce qui concerne les modèles de certificat pour l'entrée dans l'Union d'envois de certains animaux aquatiques vivants et produits d'origine animale	21/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 février 2022	
42	N° G/SPS/N/EU/541 du 20 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/37 de la Commission du 12 janvier 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/403 en ce qui concerne les modèles de certificat zoosanitaire et de certificat zoosanitaire/officiel pour l'entrée dans l'Union et les mouvements entre les États membres d'envois de certaines espèces et catégories de volailles et d'oiseaux captifs et de leurs produits germinaux	21/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 16 janvier 2022	
43	N° G/SPS/N/EU/512/add.1 du 20 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/63 de la Commission du 14 janvier 2022 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) no 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'additif alimentaire dioxyde de titane (E171)	21/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 février 2022	
44	N° G/SPS/N/CHE/85 du 20 janvier 2022	Suisse	Cette notification concerne l'Ordonnance du DFI sur les additifs admis dans les denrées alimentaires (Le texte supprime l'autorisation d'utiliser le dioxyde de titane (E171) dans les aliments sur la base du récent avis scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) concluant que le dioxyde de titane ne peut plus être considéré comme sûr lorsqu'il est utilisé comme aliment. additif. Afin de permettre une transition en douceur, le texte prévoit que les aliments contenant du dioxyde de titane (E 171) utilisés conformément aux règles applicables avant la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance peuvent être mis sur le marché jusqu'à six mois après cette date. Ces aliments peuvent ensuite continuer à être commercialisés jusqu'à leur date de durabilité minimale ou date limite de consommation)	21/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 février 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022	
45	N° G/SPS/N/CHE/86 du 24 janvier 2022	Suisse	Cette notification concerne l'Ordonnance du DFI sur les additifs admis dans les denrées alimentaires (Le texte supprime l'autorisation d'utiliser le dioxyde de titane (E171) dans les aliments sur la base du récent avis scientifique de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) concluant que le dioxyde de titane ne peut plus être considéré comme sûr lorsqu'il est utilisé comme aliment. additif. Afin de permettre une transition en douceur, le texte prévoit que les aliments contenant du dioxyde de titane (E 171) utilisés conformément aux règles applicables avant la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance peuvent être mis sur le marché jusqu'à six mois après cette date. Ces aliments peuvent ensuite continuer à être commercialisés jusqu'à leur date de durabilité minimale ou date limite de consommation)	25/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 février 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 avril 2022	
46	N° G/SPS/N/USA/3302 du 24 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui propose des révisions de ses réglementations sur les groupes de cultures tolérantes aux pesticides, qui permettent d'établir des tolérances pour plusieurs cultures apparentées sur la base des données d'un ensemble représentatif de cultures. L'EPA propose des modifications au groupe de cultures 6 : légumineuses ; Groupe de cultures 7 : feuillage des légumineuses ; Groupe de cultures 15 : grains céréaliers ; et Groupe de cultures 16 : fourrage, fourrage et paille de céréales. L'EPA propose également des modifications aux définitions des produits associés. Il s'agit de la sixième d'une série de mises à jour prévues sur les groupes de cultures qui devraient être préparées au cours des prochaines années	25/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 mars 2022	La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022	
47	N° G/SPS/N/USA/3303 du 24 janvier 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'éthaboxame dans ou sur Brassica, légumes-feuilles, sous-groupe 4-16B et Légumes, Brassica, tête et tige, groupe 5-16	25/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 janvier 2022	
48	N° G/SPS/N/EU/489/add.2 du 25 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/489 (21 mai 2020) qui est désormais adoptée par le règlement délégué (UE) 2022/68 de la Commission du 27 octobre 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2019/934 complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les pratiques œnologiques autorisées	26/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 8 février 2022	
49	N° G/SPS/N/JPN/927 du 25 janvier 2022	Japon	Cette notification concerne la suppression du cachet "ORIGINAL" sur le certificat officiel de quarantaine à l'exportation délivré par la Japanese Animal Quarantine Service (AQS) suite à l'utilisation des papiers infalsifiables depuis 2018	26/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022	

50	N° G/TBT/N/EU/867 du 24 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne projet de règlement d'exécution de la Commission renouvelant l'approbation de la substance active bifénazate conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en place de produits phytopharmaceutiques sur le marché, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	26/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 25 mars 2022		
51	N° G/SPS/N/KEN/150 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane prescrit les exigences et les méthodes d'essai pour les haricots en conserve	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022		
52	N° G/SPS/N/BRA/1992, N° G/SPS/N/BRA/1993, N° G/SPS/N/BRA/1994, N° G/SPS/N/BRA/1995 du 26 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1062, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Palmistichus elaeisis de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1063, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Metarhizium rileyi de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1064, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif NATAMICIN de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1065, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Tetrastichus howardi de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 mars 2022		
53	N° G/SPS/N/KEN/151 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les jus et boissons de légumes destinés à la consommation humaine directe ou à une transformation ultérieure	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022		
54	N° G/SPS/N/KEN/152 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne le projet de norme kényane spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le lait pasteurisé reconstitué, recombiné et le lait tonifié	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022		
55	N° G/SPS/N/KEN/153 du 26 janvier 2022	Kenya	Cette notification concerne projet de norme kényane spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les desserts à base de produits laitiers destinés à la consommation directe ou à une transformation ultérieure, comme décrit à la section 3 de la présente norme. Cette norme ne couvre pas la crème glacée laitière qui est couverte par KS EAS 70	27/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022		
56	N°G/SPS/N/GBR/10/add.1 du 27 janvier 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne l'amendement n° 3 du règlement 2021 sur les mesures temporaires des contrôles officiels. Cette mesure prolonge la date de fin du règlement d'exécution (UE) 2020/466 maintenu du 31 décembre 2021 au 1er juillet 2022	28/01/2022			
57	N° G/SPS/N/BRA/1996 du 27 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1066, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Trichoderma atroviride de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 mars 2022		
58	N° G/SPS/N/TZA/162 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, l'échantillonnage et la méthode d'essai pour l'huile de piment destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022		
59	N° G/SPS/N/TZA/163 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, l'échantillonnage et la méthode d'essai pour la pâte de gingembre et d'ail préparée à partir d>Allium sativum L. et de Zingiber officinale L. destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022		
60	N° G/SPS/N/TZA/164 du 21 janvier 2023	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la pâte d'ail préparée à partir d>Allium sativum L. destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022		

61	N° G/SPS/N/TZA/166 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifique les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour la pâte la pâte d'épices destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022		
62	N° G/SPS/N/TZA/168 du 21 janvier 2022	Tanzanie	Cette notification concerne la norme tanzanienne spécifique les exigences, l'échantillonnage et la méthode d'essai pour la pâte de gingembre préparée à partir de gingembre (<i>Zingiber officinale</i>) destinée à la consommation humaine	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mars 2022		
63	N° G/SPS/N/BRA/1997 du 27 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1066, 6 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Trichoderma atroviride</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	28/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 mars 2022		
64	N° G/SPS/N/BRA/1686/add.1 du 27 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance commune n°. 13, du 20 janvier 2022 qui modifie l'annexe I de l'ordonnance conjointe n° 19, du 18 juin 2020 relative aux mesures de prévention, de contrôle et d'atténuation des risques de transmission du coronavirus (Covid-19) dans les milieux de travail du secteur de l'abattage et de la transformation des viandes et produits carnés destinés à la consommation humaine et des produits laitiers	28/01/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 janvier 2022	
65	N° G/SPS/N/EU/542 du 28 janvier 2022	Union européenne	Cette notification concerne projet de règlement d'exécution de la Commission renouvelant l'approbation de la substance active bifénazate conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise en place de produits phytopharmaceutiques sur le marché, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission	31/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 25 mars 2022		
66	N° G/SPS/N/BRA/1999, N° G/SPS/N/BRA/2000 du 28 janvier 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1068, 19 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Inpirfluxam de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1069, 19 janvier 2022 concernant la proposition d'inclusion des ingrédients actifs Azoxystrobin, Carbendazim, Zeta-Cyperméthrin, Beta-Cyfluthrin, Deltaméthrin, Spiromésiphène, Aluminium Phosphite, Fluoxapyroxade, Flupiradifurone, Glufosinate - Sel D'ammonium, Imazapir, Imidaclopride, Indaziflam, Pyrazosulfurom-Ethyl, Pyraclostrobin, Picoxistribin, Tebuconazole, Trifloxystrobin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	31/01/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 mars 2022		
67	N°G/SPS/N/CAN/1393/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le méthoprène pour le lait (0,01 ppm)	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022	
68	N° G/SPS/N/CAN/1395/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le picarbutrazox pour le Soja sec, œufs; gras, viande et sous-produits de viande de bovin, de chèvre, de porc, de cheval, de volaille et de mouton; maïs de grande culture, lait, maïs à éclater, épis épluchés de maïs sucré (0,01 ppm)	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022	
69	N° G/SPS/N/CAN/1397/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour la fluazaindoline	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022	
70	N° G/SPS/N/CAN/1402/add.1 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le pyridate	01/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 janvier 2022	
71	N° G/SPS/N/CAN/1423 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin d'étendre l'utilisation de la lipase issue de <i>Candida cylindracea</i> à certains fromages normalisés (le cheddar, le camembert, la feta, le gouda, la mozzarella, le provolone et certains fromages fondus)	01/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 mars 2022		
72	N° G/SPS/N/CAN/1424 du 31 janvier 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de l'alpha-amylase maltogène issue de <i>Bacillus licheniformis</i> HyGe767n2 dans la farine, la farine de blé entier, le pain et les produits de boulangerie	01/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2022		

73	N° G/TBT/N/JPN/673/add.2 du 27 janvier 2022	Japon	<p>Cette notification concerne le projet de la loi sur la garantie de la distribution nationale et de l'importation d'animaux et de plantes aquatiques spécifiés qui a été établi en 2020 et devrait entrer en vigueur le 1er décembre 2022.</p> <p>Il existe deux mesures distinctes pour réglementer les captures illégales, non déclarées et non réglementées (INN) stipulées dans la loi : la réglementation sur le marché intérieur japonais (animaux et plantes aquatiques de classe I) et l'importation (animaux et plantes aquatiques de classe II).</p> <p>Ces mesures liées au marché relèvent de la responsabilité première des États du marché dans la lutte contre la pêche INN conformément aux documents internationaux pertinents convenus (par exemple, les "Directives volontaires pour les systèmes de documentation des captures" proposés par la FAO et le "Plan d'action international visant à prévenir, dissuader et éliminer les pêches illégales", Pêche non déclarée et non réglementée" publié par la FAO). L'ordonnance devrait être promulguée au printemps 2022. Le contenu principal stipulé dans l'ordonnance sera les espèces de poissons soumises à la loi et les détails du système de documentation des captures du Japon en vertu de la loi (le concombre de mer, l'ormeau et la civelle sont désignés comme animaux et plantes aquatiques de classe I, l'anguille de verre devrait être appliquée à partir de 2025 en tant que classe I. Les calmars et les seiches, le balaou du Pacifique (<i>Cololabis</i> spp.), le maquereau (<i>Scomber</i> spp.) et la sardine (<i>Sardinops</i> spp.) sont désignés comme animaux et plantes aquatiques de classe II), les autres éléments de l'Ordonnance qui ne sont pas décrits dans la présente notification seront notifiés à l'OMC conformément à la notification au titre de l'article 5 de l'Accord sur les procédures de licences d'importation.</p>	02/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 mars 2022		
74	N° G/SPS/N/CAN/1424 du 31 janvier 2022	Canada	<p>Cette notification concerne à la révision de la directive D-98-08 de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) qui décrit les exigences à l'entrée au Canada de tout matériau d'emballage en bois, incluant le bois de calage, les palettes ou les caisses, à partir de toutes les régions du monde excluant les États-Unis continental. La révision intègre les récentes mises à jour de la NIMP 15, mais vise principalement à inclure le nouveau programme relatif au bois de calage transporté par les navires, tel que notifié au Comité SPS dans G/SPS/N/CAN/1359 et G/SPS/N/CAN/1359/Add.1. Le programme relatif au bois de calage transporté par les navires combine des mesures d'atténuation des risques liés au ravageurs forestiers avec une approche flexible et d'application facile, favorisant ainsi l'usage de matériel conforme à la NIMP 15</p>	03/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 avril 2022		
75	N° G/SPS/N/USA/3305 du 28 janvier 2022	USA	<p>Cette notification concerne la FDA qui propose de modifier sa réglementation relative aux procédures par lesquelles il détermine qu'une notification préalable à la commercialisation d'une substance en contact avec des aliments (FCN) (additifs alimentaires) n'est plus efficace</p>	03/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 mars 2022		
76	N° G/SPS/N/IND/276 du 13 janvier 2022	Inde	<p>Cette notification concerne le projet de règlement modificatif de 2021 concernant la sécurité sanitaire des produits alimentaires et les normes alimentaires (Normes alimentaires et additifs alimentaires) qui porte sur la liste de normes applicables au lait de brebis, les paramètres permettant de faire la différence entre l'huile d'olive raffinée et l'huile d'olive vierge, l'huile de moringa, les normes concernant la noix de coco râpée déshydratée, les normes concernant la farine de blé ou la farine de blé résultante, les normes communes applicables à tous les types de millets, l'inclusion de la viande de taureaux mithun (<i>Bos frontalis</i>) dans la norme relative à la viande de bœuf fraîche, réfrigérée ou congelée et la durée de conservation des œufs frais, le remplacement du paramètre "coefficient d'efficacité protéique" par "PDCAAS" dans la norme relative à la poudre de poisson comestible, la suppression du paramètre "Base volatile totale (azote)" des poissons et produits de la pêche, la limite de réduction du sucre en vue de réduire l'ajout de sucre blanc dans le jagré de canne à sucre et de palmyrah, la norme applicable au sel iodé raffiné et au sel pauvre en sodium, des dispositions supplémentaires en matière d'étiquetage du "sel pauvre en sodium", la marjolaine cultivée séchée, le nectar de coco, le dosage en azote liquide de "l'eau minérale naturelle" et "l'eau potable conditionnée", les substances ajoutées aux produits alimentaires, la norme applicable aux glycosides de stéviol, les normes microbiologiques applicables aux compléments alimentaires, les produits nutraceutique, les aliments diététiques et de régime, aliments destinés à des fins médicales spéciales, aliments fonctionnels et nouveau aliments, l'inclusion d'adjuvants (terre de diatomées) comme adjuvant de filtration pour le miel</p>	03/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mars 2022		
77	N° G/SPS/N/BRA/2001 du 4 février 2022	Brésil	<p>Cette notification concerne le projet d'ordonnance n°515 du 1er février 2022 relatives aux procédures d'abattage et d'inspection ante et post-mortem des bovins</p>	07/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 avril 2022		
78	N° G/SPS/N/EU/543 du 7 février 2022	Union européenne	<p>Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la Commission complétant le règlement (UE) 2017/625 du Parlement européen et du Conseil par l'établissement de règles pour la réalisation de contrôles officiels en ce qui concerne les contaminants dans les denrées alimentaires</p>	08/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2022		

79	N° G/SPS/N/EU/544 du 7 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission relatif aux modalités pratiques uniformes pour la réalisation des contrôles officiels concernant les contaminants dans les denrées alimentaires, au contenu supplémentaire spécifique des plans de contrôle nationaux pluriannuels et aux modalités supplémentaires spécifiques pour leur élaboration,	08/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2022		
80	N° G/SPS/N/RUS/244 du 7 février 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de loi fédérale n° 454-FZ du 30 décembre 2021 qui prévoit l'obligation pour les semences et plants d'être accompagnés d'un passeport génétique et de documents contenant des données sur les indicateurs de qualité variétale et de semis (plantation), délivrés par des laboratoires audités par le Service fédéral de surveillance vétérinaire et phytosanitaire. Le contrôle de l'État sera assuré aux points de contrôle à la frontière d'État de la Fédération de Russie et aux lieux de dédouanement complet	08/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 avril 2022		
81	N° G/SPS/N/THA/490 du 7 février 2022	Thaïlande	Cette notification concerne le projet de règlement du Département de la pêche intitulé concernant la révision de 6 modèles de certificat sanitaire des animaux aquatiques pour l'exportation, daté du 7 octobre BE 2564	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 janvier 2022	
82	N° G/SPS/N/USA/3306 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de nitrapyrine dans ou sur les graines de coton, sous-groupe de cultures 20C; coton, sous-produits du gin; coton, farine; grain de riz; et riz, paille	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 24 janvier 2022	
83	N° G/SPS/N/USA/3269/corr.1 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui a publié une règle finale dans le Federal Register du 30 août 2021, établissant des tolérances pour les résidus de thiabendazole dans ou sur produits multiples demandés par le projet de recherche interrégional Numéro 4 (IR-4) en vertu de la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (FFDCA). Ce document demandait par inadvertance au Federal Register de supprimer quatre tolérances qui auraient dû être révisées et de supprimer deux notes de bas de page concernant d'autres tolérances. Ce document corrige la version finale réglementation. Comme mesure d'entretien, il supprime également deux tolérances qui ont expiré en 2017	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022	
84	N° G/SPS/N/USA/3307 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de cyprodinil dans ou sur plusieurs cultures	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 27 janvier 2022	
85	N°G/SPS/N/USA/3135/Add.3/corr.1 du 7 février 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui corrige une règle finale parue dans le Federal Register le 3 décembre 2021. Le document a modifié notre réglementation pour établir un programme d'analyse des aliments dans certaines circonstances par des laboratoires accrédités, comme l'exigent les la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques. La règle finale publiée avec quelques erreurs éditoriales et involontaires. Ce document corrige ces erreurs	08/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022	
86	N° G/SPS/N/CAN/1424/add.1 du 8 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification de la liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de l'alpha-amylase maltogène issue de Bacillus licheniformis HyGe767n2 dans la farine, la farine de blé entier, le pain et les produits de boulangerie	09/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 mars 2022		
87	N° G/SPS/N/AUS/502/add.16 du 7 février 2022	Australie	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour protéger l'Australie contre l'entrée, l'établissement et la propagation du coléoptère khapra (Trogoderma granarium)	10/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 avril 2022	
88	N°G/SPS/N/GBR/11/Add.1 du 9 février 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne l'adoption des modifications aux mesures phytosanitaires (la notification initiale prévoyait l'introduction de mesures phytosanitaires pour le virus de la bande jaune du poireau et Heterodera fici. Après un examen plus approfondi, il a été décidé que les mesures proposées pour le virus de la bande jaune du poireau ne sont pas nécessaires. Les mesures concernant Heterodera fici avaient déjà été incluses dans d'autres législations qui avaient été notifiées précédemment dans le document G/SPS/N/GBR/8/Add.1, par conséquent la duplication a été supprimée)	11/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mars 2022	
89	N° G/SPS/N/AUS/532 du 9 février 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition de modification de l'annexe 20 du code révisé des normes alimentaires australo-néo-zélandaises (8 février 2022) afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient compatibles avec d'autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits agricoles. et produits chimiques vétérinaires : (Acétamipride, difénoconazole, mésotrione, méthoxyfénoside, pydiflumétofène, pyriproxyfène et sulfoxaflor dans des produits végétaux spécifiés, tulathromycine dans des produits animaux spécifiés)	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 mars 2022		

90	N° G/SPS/N/RUS/245 du 9 février 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne qui prévoit l'inscription du taupin de la betterave sucrière (<i>Limoniuss californicus</i> (Mannerheim)) à la liste commune des organismes de quarantaine de l'Union économique eurasiennne (UEE) approuvée par la décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne en date du 30 novembre 2016 N° 158. Le projet prévoit également la mise à jour des exigences phytosanitaires communes de quarantaine pour les produits et objets de quarantaine à la frontière douanière et sur le territoire douanier de l'UEE approuvées par la décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne du 30 novembre 2016 n° 157 pour la types de produits de quarantaine dont l'importation dans l'UEE est autorisée malgré la détection de certains parasites	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 avril 2022		
91	N° G/SPS/N/AUS/532 du 9 février 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne le projet de norme relative au révocation des LMR de pesticides pour le chlorpyrifos dans certains fruits, légumes, céréales, fruits à coque, haricots secs, fleurs comestibles, épices et fines herbes	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 avril 2022		
92	N° G/SPS/N/EU/545 du 10 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) 2019/2072 qui stipule la révision des exigences d'importation pour les fruits de <i>Capsicum</i> (L.), <i>Citrus</i> , autres que <i>Citrus aurantiifolia</i> (Christm.) Swingle <i>Citrus limon</i> (L.) Osbeck, <i>Prunus persica</i> (L.) Batsch et <i>Punica granatum</i> L. en ce qui concerne ravageur <i>Thaumatotibia leucotreta</i> (Meyrick) et les exigences d'importation spécifiques pour <i>Citrus sinensis</i> Pers. en relation avec le ravageur <i>Thaumatotibia leucotreta</i> (Meyrick)	11/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 avril 2022		
93	N° G/SPS/N/EU/441/add.1 du 10 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/441 (5 novembre 2020) qui est désormais adoptée par le règlement (UE) 2022/78 de la Commission du 19 janvier 2022 modifiant les annexes II et III du règlement (CE) n° 396/2005 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les teneurs maximales en résidus de dazomet, d'hexythiazox, de métam et d'isothiocyanate de méthyle dans ou sur certains produits. Les limites maximales de résidus pour le cléthodime et le séthoxydime incluses dans la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/441 n'ont pas été adoptées, dans l'attente du renouvellement actuel de l'approbation du cléthodime. Les teneurs maximales en résidus applicables restent celles adoptées par le règlement (UE) 839/2008 de la Commission	11/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 août 2022	
94	N°G/SPS/N/CAN/1398/add.1 du 11 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) canadiennes proposées par l'ARLA de Santé Canada pour la picoxystrobine (2 ppm pour les légumineuses à gousse comestible (sous-groupe de cultures 6A); 0,9 ppm pour les légumineuses vertes à écosser (sous-groupe de cultures 6B))	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022	
95	N°G/SPS/N/CAN/1399/add.1 du 11 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le diméthomorphe (1,5 pour les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A))	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022	
96	N°G/SPS/N/CAN/1398/add.1 du 11 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le diméthomorphe (1,5 pour les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A))	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 février 2022	

97	N° G/SPS/N/TUR/109/add.4 du 10 février 2022	Turquie	<p>Cette notification concerne l'avis du ministère de l'Agriculture et des Forêts de la République de Turquie sur la modification des mesures d'urgence afin d'empêcher l'introduction et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV). Les mesures d'urgence visant à prévenir l'introduction et la propagation en Turquie du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) ont été notifiées avec les notifications SPS G/SPS/N/TUR/109, G/SPS/N/TUR/109 /Add.1, G/SPS/N/TUR/109/Add.2 et G/SPS/N/TUR/109/Add.3. L'Union européenne (UE) a modifié le règlement d'exécution (UE) 2020/1191 concernant des mesures visant à prévenir l'introduction et la propagation dans l'Union du virus du fruit rugueux brun de la tomate (ToBRFV) par le règlement d'exécution (UE) 2021/1809 de la Commission du 13 Octobre 2021.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les mesures visant à prévenir l'introduction et la propagation en Turquie du Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) ont été mises à jour comme suit dans le cadre de l'harmonisation avec les pratiques/règlementations/applications phytosanitaires et de quarantaine de l'Union européenne. - La phrase "Végétaux destinés à la plantation" dans les notifications SPS susmentionnées est remplacée par "Végétaux (autres que fruits et graines)" - Dans les notifications SPS susmentionnées sous la rubrique "Importation de semences de tomates de tous les pays", "Les exigences spécifiées pour la tomate (Solanum lycopersicum) s'appliqueront également aux hybrides de tomates ainsi qu'aux semences de tomates. En outre, la phrase hybride de tomates a été ajoutée à toutes les phrases où l'expression graine de tomate est utilisée dans les notifications SPS). - Les exigences phytosanitaires pour l'importation de graines de tomates et de poivrons de tous les pays ont été précisées jusqu'au 31 mai 2022 sous la rubrique 4. Dans l'importation de graines de tomates et de poivrons lorsque les informations sur le site de production ne sont pas disponibles en ce qui concerne la période de récolte" de la notification SPS G/SPS/N/TUR/109/Add.3 dans le cas où des graines de poivron autres que les variétés connues pour être résistantes au ToBRFV et des graines de tomate ont été récoltées avant le 1er octobre 2020 et que les informations sur le site de production ne sont pas disponibles en raison au manque de plantes mères. - La date du 31 mai 2022 est remplacée par 31 mai 2023. Ces exigences entrèrent en vigueur le 1er mars 2022. 	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022	
98	N° G/SPS/N/JPN/834/add.1, N° G/SPS/N/JPN/836/add.1 et N° G/SPS/N/JPN/837/Add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Chloropicrin, Kasugamycin, Methylcyclopropene	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 août 2021	
99	N° G/SPS/N/JPN/835/add.1, N° G/SPS/N/JPN/838/add.1 et N° G/SPS/N/JPN/839/Add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Fenpropathrin, Prochloraz, Validamycin	14/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 31 août 2021	
100	N° G/SPS/N/JPN/843/add.1, N° G/SPS/N/JPN/844/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides: Flazasulfuron, Tolfenpyrad	15/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021	
101	N° G/SPS/N/JPN/845/add.1, N° G/SPS/N/JPN/846/add.1, N° G/SPS/N/JPN/849/add.1, N° G/SPS/N/JPN/850/add.1, N° G/SPS/N/JPN/852/add.1 et N° G/SPS/N/JPN/853/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les médicaments vétérinaires : Chlorhexidine, Décoquinate, Mecillinam, Menbutone, Nitroxinil, Virginiamycine	15/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021	
102	N° G/SPS/N/JPN/847/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire: Eugénol	16/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021	
103	N° G/SPS/N/JPN/851/add.1 du 10 février 2022	Japon	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire : Nafcilline	16/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 octobre 2021	
104	N° G/SPS/N/USA/3309 du 15 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances pour les résidus de fludioxonil sur de multiples cultures	16/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 février 2022	

105	N° G/SPS/N/USA/3310 du 16 février 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui annonce que le dépôt d'une pétition, soumise par Motif FoodWorks, Inc., proposant que la réglementation sur les additifs colorants soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la myoglobine comme additif colorant dans la viande et produits analogues à la volaille	18/02/2022		
106	N° G/SPS/N/CAN/1426 du 16 février 2022	Canada	Cette notification concerne La Food and Drug Administration (FDA) qui annonce que le dépôt d'une pétition, soumise par Motif FoodWorks, Inc., proposant que la réglementation sur les additifs colorants soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la myoglobine comme additif colorant dans la viande et produits analogues à la volaille	18/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 avril 2022	
107	N° G/SPS/N/USA/3311 du 17 février 2022	USA	Cette notification concerne la FSIS qui annonce qu'à partir du 16 mai 2022, les certificats d'exportation approuvés seront imprimés sur du papier ordinaire plutôt que sur du papier sécurisé pour les pays et territoires qui reçoivent des certificats d'exportation signés numériquement (FSIS Form 9060-5 series) généré dans le système d'information sur la santé publique (PHIS) du FSIS. Cette version papier ordinaire continuera de faciliter l'entrée légale de l'envoi certifié dans le pays importateur lorsqu'un certificat papier est requis, et comprendra un filigrane indiquant «Certificat approuvé - Disponible pour validation dans le PHIS». Un échantillon du formulaire FSIS 9060-5 avec le nouveau filigrane est joint à cette notification. Notez que les certificats d'exportation de la série 9060-5 générés par le PHIS pour les envois certifiés pour l'exportation avant le 16 mai 2022 seront imprimés sur du papier de sécurité et sans le filigrane indiqué ci-dessus. Le PHIS n'inclut pas les ovoproduits ni les boyaux pour le moment. Par conséquent, ces modifications n'affecteront pas la certification des ovoproduits ou des boyaux. Le PHIS du FSIS génère un certificat d'exportation de la série 9060-5 signé numériquement, qui est conservé dans le PHIS sous forme de document PDF pour une visualisation et une authentification sécurisées par les représentants du gouvernement d'un pays importateur qui ont choisi de s'inscrire pour accéder au PHIS via le Certificate Signature Viewer (CSV) rôle. Le FSIS a simplifié les procédures d'accès au rôle CSV, qui nécessite à la fois l'authentification électronique USDA et l'inscription en tant que CSV. Veuillez contacter le FSIS à internationalcoordination@usda.gov pour obtenir ces procédures. En plus de visualiser et d'authentifier le certificat PDF signé numériquement dans PHIS, les utilisateurs CSV peuvent valider les signatures numériques et d'autres détails du certificat à l'aide de la cryptographie à clé publique pour valider davantage l'authenticité du certificat d'exportation. Les utilisateurs du pays importateur auront également la possibilité de générer des rapports sur les certificats délivrés au pays importateur. Plus d'informations sur ces fonctionnalités sont disponibles dans le guide de l'utilisateur CSV du FSIS (https://www.fsis.usda.gov/sites/default/files/media_file/2021-07/USDA-FSIS-PHIS-Certificate-Signature-Viewer-Guide-de-référence-rapide.pdf). La présence du certificat signé numériquement dans le PHIS sécurisé et basé sur les rôles rend inutile l'utilisation de papier de sécurité traditionnel. Les certificats générés par le PHIS sont signés numériquement par le personnel autorisé du programme d'inspection du FSIS. Chaque certificat comprend un numéro de certificat unique, Le FSIS a mis en œuvre le composant d'exportation PHIS avec 80 pays et territoires (voir le site Web du FSIS, PHIS Components, sous « Country Rollout Schedule », https://www.fsis.usda.gov/inspection/import-export/phis-components). Pour ces pays, toutes les exigences nationales documentées dans la bibliothèque d'exportation du FSIS (https://www.fsis.usda.gov/inspection/import-export/import-export-library), y compris les attestations, sont saisies sur le FSIS généré par le PHIS. Série de certificats d'exportation du formulaire 9060-5 (section des remarques du formulaire 9060-5 du FSIS ou feuille de continuation du formulaire 9060-5B du FSIS). Les pays intéressés à être inclus dans le PHIS doivent contacter le FSIS à internationalcoordination@usda.gov pour plus d'informations	18/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 avril 2022	
108	N° G/SPS/N/BRA/2003 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1060, 20 décembre 2021 qui autorise l'utilisation d'additifs alimentaires et d'adjuvants technologiques dans diverses catégories d'aliments	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 avril 2022	
109	N° G/SPS/N/BRA/2004 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1070, 28 janvier 2022 qui propose l'exclusion des ingrédients actifs suivants de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, publiée par l'instruction normative numéro 103 du 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien Acclonifen; Bromoxynil ; Diazinone ; Diclofop ; Daminozide ; Diméthénamide ; Phénamiphos ; Fénarimol ; Fluvalinate ; Iprovalicarbe ; Méthiocarbe ; Pyrimicarbe ; Quintozène ; Triadiméfon ; Triazophos; Thiobencarbe ; et Tebupyrinphos	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 avril 2022	
110	N° G/SPS/N/BRA/2005 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1071, 2 février 2022 qui contient des dispositions sur le règlement technique pour l'attribution des additifs alimentaires et des adjuvants technologiques pour les aliments de la catégorie 1 : produits laitiers, et ses sous-catégories : lait en poudre, crème en poudre, lait fermenté et fromage	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 avril 2022	

111	N° G/SPS/N/BRA/2006, N° G/SPS/N/BRA/2007 et N° G/SPS/N/BRA/2008 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne - la résolution numéro 1072, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Catolaccus grandis</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1073, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Cinnamomum verum</i> et <i>Cinnamomum verum</i> huile essentielle de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1074, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Isaria javanica</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 avril 2022		
112	N° G/SPS/N/BRA/2009 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1075, 3 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif <i>Pseudomonas oryzae</i> de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	21/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 avril 2022		
113	N° G/SPS/N/BRA/2010 du 18 février 2022	Brésil	Cette notification concerne la résolution numéro 604, 10 février 2022 qui contient des dispositions relatives à l'enrichissement obligatoire du sel en iode et des farines de blé et de maïs en fer et en acide folique destinés à la consommation humaine	21/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mars 2022	
114	N°G/SPS/N/EU/229/add.1/Corr.1 du 18 février 2022	Union européenne	Cette notification concerne la proposition notifiée dans le document G/SPS/N/EU/229/Add.1 (10 janvier 2018) a été corrigée par le "Règlement d'exécution (UE) 2022/202 de la Commission du 14 février 2022 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 établissant la liste de l'Union des nouveaux aliments	21/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 mars 2022	
115	N° G/SPS/N/USA/3312 du 18 février 2022	USA	Cette notification concerne la FSIS qui annonce et sollicite des commentaires sur les normes de performance proposées en matière de réduction des agents pathogènes pour <i>Salmonella</i> dans le porc cru haché et les coupes de porc crues intactes ou non intactes. Le FSIS annonce également comment il prévoit d'évaluer si les établissements américains fabriquant ces produits traitent efficacement <i>Salmonella</i> en utilisant une fenêtre mobile des résultats d'échantillonnage du FSIS. Environ un an (52 semaines) après la finalisation des nouvelles normes de performance, le FSIS prévoit de publier en ligne la catégorie de performance de chaque établissement porcin américain, sur la base des 52 résultats d'échantillons de <i>Salmonella</i> les plus récents. L'avis traite d'autres activités de vérification liées à l'échantillonnage et à l'analyse des salmonelles du FSIS sur les produits de porc crus. Enfin, l'avis fournit un bref résumé des annonces récentes du FSIS concernant <i>Salmonella</i> dans les produits de volaille	22/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 avril 2022		
116	N°G/SPS/N/CAN/1401/add.1 du 21 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour l'amétoctadine sur les mûres et framboises (sous-groupe de cultures 13-07A)	22/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 février 2022	
117	N°G/SPS/N/CAN/1403/add.1 du 21 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le mandipropamid sur l'huile d'agrumes et les agrumes	22/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 février 2022	
118	N°G/SPS/N/CAN/1404/add.1 du 21 février 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le benzovindiflupyr sur les racines de betterave à sucre	22/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 février 2022	
119	N° G/SPS/N/NZL/680 du 22 février 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne la norme sanitaire d'importation 155.02.06 : Importation de matériel de pépinière (IHS) a été modifiée de toute urgence pour inclure des mesures de gestion de <i>X. fastidiosa</i> sur cinq genres d'hôtes nouvellement identifiés : <i>Argyranthemum</i> , <i>Arbutus</i> , <i>Erica</i> , <i>Hypericum</i> et <i>Viburnum</i> (<i>Erica</i> et <i>Hypericum</i> ne sont plus importés dans le cadre des mesures de base et doivent désormais satisfaire aux exigences d'importation de la liste <i>Veronica</i> de l'IHS (section 3). Les cinq genres d'hôtes nouvellement identifiés doivent désormais répondre aux exigences de <i>X. fastidiosa</i> dans l'IHS, en particulier : la section 2.2.1.12 pour les plantes entières et les boutures ; et section 2.2.2.5 pour la culture tissulaire)	23/02/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 février 2022	
120	N° G/SPS/N/ZAF/77 du 23 février 2022	Afrique du Sud	Cette notification concerne l'Organisation nationale de protection des végétaux d'Afrique du Sud (NPPOZA) qui a développé un module qui permet la réception des ePhytos envoyés via le hub IPPC	24/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 mars 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 avril 2022	
121	N°G/SPS/N/SAU/458 du 25 février 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne l'Autorité saoudienne des aliments et des médicaments (SFDA) qui a publié le projet de règlement technique s'applique aux analogues laitiers, en cours de pasteurisation et de traitement à ultra-haute température (UHT) avec des ingrédients où l'huile de lait est partiellement ou entièrement remplacée par de l'huile végétale.	28/02/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 avril 2022		

122	N° G/SPS/N/USA/3313 du 28 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui modifie les tolérances pour les résidus de fluopyrame dans ou sur les céréales du groupe de cultures 15 (à l'exception du maïs et du riz), le sous-groupe de colza 20A et plusieurs denrées animales	01/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 18 février 2022	
123	N° G/SPS/N/USA/3314 du 28 février 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception par l'Agence de plusieurs dépôts initiaux de demandes de pesticides demandant l'établissement ou la modification de réglementations sur les résidus de pesticides chimiques (diméthylsulfoxyde, phosphate de tris, mandestrobine, benzyrimoxan) dans ou sur divers produits	01/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 mars 2022		
124	N° G/SPS/N/CAN/1407/add.1 du 3 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le séthoxydime	01/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022	
125	N° G/SPS/N/BRA/2013 et N° G/SPS/N/BRA/2014 du 4 mars 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de : - la résolution numéro 1078, 25 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif Trichoderma viride de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1079, 25 février 2022 concernant la proposition d'inclusion de l'ingrédient actif 1,4 Dimethylnaphthalene de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	07/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 avril 2022		
126	N° G/SPS/N/CHE/82/add.5 du 4 mars 2022	Suisse	Cette notification concerne le projet de l'Ordonnance sur les produits phytosanitaires (RS 916.161, OPPh) a été notifiée dans le document G/SPS/N/CHE/82 du 19 décembre 2019. L'OPPh établit les conditions de mise sur le marché des produits phytosanitaires. L'annexe 1 de l'OPPh contient une liste des substances actives pouvant être utilisées comme produits phytosanitaires en Suisse. Une nouvelle substance est inscrite dans cette annexe si, après examen du dossier accompagnant la demande, elle remplit les conditions fixées à l'article 5. La modification suivante de l'OPPh inclut de nouvelles substances et supprime plusieurs substances de l'annexe 1, comme le prévoit projet de document	07/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 3 mai 2022		
127	N° G/SPS/N/EU/546 du 8 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en acide cyanhydrique dans les graines de lin, les amandes, la racine de manioc et la farine de manioc	09/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 mai 2022		
128	N° G/SPS/N/CAN/1427 du 7 mars 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées qui ont été proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Pyraziflumid	09/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 mai 2022		
129	N° G/SPS/N/EU/547 du 9 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 qui établit des teneurs maximales en ochratoxine A dans les fruits séchés autres que les fruits de vigne séchés, certains produits à base de réglisse, les herbes séchées, certains ingrédients pour infusions, certaines graines oléagineuses, les pistaches et la poudre de cacao, les boissons maltées non alcoolisées, les dattes sirop et abaisse la teneur maximale en ochratoxine A dans les raisins secs, le café torréfié et le café soluble	10/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023	
130	N° G/SPS/N/EU/548 du 9 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 qui établit des teneurs maximales en delta -9 -tétrahydrocannabinol (Δ^9 -THC) dans les graines de chanvre et les produits dérivés, y compris l'huile de graines de chanvre	09/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023	
131	N° G/SPS/N/USA/3315 du 9 mars 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus d'ipflufénoquine dans ou sur les amandes, les amandes, les coques et les fruits à pépins, groupe 11-10	10/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mars 2022	
132	N°G/SPS/N/IDN/142 du 3 février 2022	Indonésie	Cette notification concerne le projet de règlement de l'Agence nationale de contrôle des médicaments et des produits alimentaires de la République d'Indonésie concernant les exigences relatives aux contaminants sous forme de métaux lourds dans les aliments transformés	11/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 avril 2022		
133	N° G/TBT/N/EU/879 du 11 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission établissant des règles relatives aux contrôles de conformité des normes de commercialisation de l'huile d'olive et des méthodes d'analyse des caractéristiques de l'huile d'olive	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022		

134	N° G/TBT/N/EU/880 du 11 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement délégué (UE) de la commission complétant le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes de commercialisation de l'huile d'olive et abrogeant le règlement (CEE) n° 2568/91 et règlement d'exécution (UE) n° 29/2012 de la Commission	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022		
135	N° G/TBT/N/BDI/224, N° G/TBT/N/KEN/1233, N° G/TBT/N/RWA/650, N° G/TBT/N/TZA/725, N° G/TBT/N/UGA/1557 du 11 mars 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le lait cru de vache	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022		
136	N° G/TBT/N/BDI/225, N° G/TBT/N/KEN/1234, N° G/TBT/N/RWA/651, N° G/TBT/N/TZA/726, N° G/TBT/N/UGA/1558 du 11 mars 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le sucre roux clair fortifié et le sucre roux fortifié et le sucre blanc de plantation (moulin) fortifié et le sucre blanc raffiné fortifié destinés à la consommation humaine. La présente norme ne s'applique pas au sucre destiné à un usage industriel	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 mai 2022		
137	N° G/SPS/N/CAN/1428 du 9 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées afin d'étendre l'utilisation de la cellulose et la cellulose microcristalline aux produits à base de plantes qui ressemblent au fromage, coupés en cubes ou en dés ou râpés fin ou en filaments	14/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2022		
138	N° G/SPS/N/EU/549 du 14 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/320 de la Commission du 25 février 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de mandarine exprimée en tant qu'additif pour l'alimentation des volailles, des porcs, des ruminants, des chevaux, des lapins et des salmonidés	15/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 mars 2022	
139	N° G/SPS/N/EU/550 du 14 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/347 de la Commission du 1 mars 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de petit grain bigarade en tant qu'additif pour l'alimentation de certaines espèces animales	15/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 mars 2022	
140	N° G/SPS/N/EU/551 du 14 mars 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/385 de la commission du 7 mars 2022 rectifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/421 concernant l'autorisation de la teinture dérivée d'Artemisia vulgaris L. (teinture d'armoise commune) en tant qu'additif pour l'alimentation de toutes les espèces animales, le règlement d'exécution (UE) 2021/485 concernant l'autorisation en tant qu'additifs alimentaires de l'huile essentielle de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour toutes les espèces animales, de l'oléorésine de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour les poulets d'engraissement, les poules pondeuses, les dindons d'engraissement, les porcelets, les porcs d'engraissement, les truies, les vaches laitières, les veaux d'engraissement (aliment d'allaitement), les bovins d'engraissement, les ovins, les caprins, les lapins, les poissons et les animaux de compagnie, ainsi que de la teinture de gingembre tirée de Zingiber officinale Roscoe pour les chevaux et les chiens, et le règlement d'exécution (UE) 2021/551 concernant l'autorisation de l'extrait de curcuma, de l'huile de curcuma et de l'oléorésine de curcuma tirées du rhizome de Curcuma longa L. en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales et de la teinture de curcuma tirée du rhizome de Curcuma longa L. en tant qu'additif pour l'alimentation des chevaux et des chiens	15/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 9 mars 2022	
141	N° G/SPS/N/JPN/952 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Sulfoxaflor	15/03/2022			
142	N° G/SPS/N/JPN/953 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Spinosad	15/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022		
143	N° G/SPS/N/JPN/954 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire: Pyrantel/Morantel	15/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022		
144	N° G/SPS/N/GEO/26 du 16 mars 2022	Géorgie	Cette notification concerne l'amendement au Décret n° 605 qui définit les certificats sanitaires d'importation et les formulaires de déclaration pour les sous-produits animaux de Géorgie	17/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 avril 2022	La date d'entrée en vigueur est le 1 mai 2022	

145	N° G/SPS/N/USA/3318 du 16 mars 2022	USA	Cette notification concerne le service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) propose de modifier les règlements d'inspection des produits de volaille pour annuler plusieurs règlements liés à l'inspection et à la condamnation des carcasses de volaille atteintes de l'une des formes du complexe de la leucose aviaire	17/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
146	N° G/SPS/N/USA/3316 du 16 mars 2022	USA	Cette notification concerne le service de sécurité et d'inspection des aliments (FSIS) propose de modifier les règlements d'inspection des produits de volaille pour annuler plusieurs règlements liés à l'inspection et à la condamnation des carcasses de volaille atteintes de l'une des formes du complexe de la leucose aviaire	17/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 mars 2022
147	N° G/SPS/N/USA/3317 du 16 mars 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de buprofézine dans ou sur plusieurs produits	17/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 10 mars 2022
148	N°G/SPS/N/ARE/174/add.1, G/SPS/N/BHR/198/add.1, G/SPS/N/KWT/49/add.1, G/SPS/N/OMN/95/add.1, G/SPS/N/QAT/99/add.1, G/SPS/N/SAU/389/add.1, G/SPS/N/YEM/40/add.1 du 16 mars 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique concerne les exigences à respecter dans les boissons énergisantes prêtes à la consommation humaine	17/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 mai 2022	
149	N° G/SPS/N/RUS/248 du 17 mars 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne sur les amendements à la décision du Conseil de la Commission économique eurasiennne du 30 novembre 2016 n°159 en termes de réalisation d'une enquête sur les lieux de production, de tri , le stockage et le conditionnement des semences et du matériel de plantation importés sur le territoire douanier de l'Union en provenance de pays tiers	21/03/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2022	
150	N°G/SPS/N/CAN/1406/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le boscalide	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
151	N°G/SPS/N/CAN/1408/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le pyroxasulfone	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
152	N°G/SPS/N/CAN/1409/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le bromoxynil	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
153	N°G/SPS/N/CAN/1410/add.1 du 17 mars 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le l'adoption des limites maximales de résidus fixées par l'ARLA de Santé Canada pour le flonicamide	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mars 2022
154	N°G/SPS/N/TUR/119/add.2 du 17 mars 2022	Turquie	Cette notification concerne la mise à jour des mesures phytosanitaires d'urgence pour l'importation de semences de tomates et de poivrons. Des mesures phytosanitaires d'urgence ont été introduites pour l'importation de graines de tomates, de poivrons et de citrouilles et ont été notifiées dans les documents G/SPS/N/TUR/119 et G/SPS/N/TUR/119/Add.1 en 2021. Suite à l'évaluation des commentaires des représentants du secteur et des pays exportateurs, des modifications ont été apportées aux mesures d'urgence. Dans ce contexte, s'il n'est pas possible d'obtenir des informations sur le lieu de production en raison du fait que les graines de tomates et de poivrons ont été récoltées avant le 15 septembre 2021, lors de l'importation de graines de tomates et de poivrons de tous les pays vers la Turquie jusqu'au 31 mai 2023 , une déclaration supplémentaire sera demandée sur le certificat phytosanitaire précisant que : Pour les graines de tomates : a) Les semences ont été analysées par le pays exportateur à l'aide de la méthode RT-PCR pour le ToMMV, le TASVd, le CLVd, le PCFVd et le TCDVd et que le produit est exempt de ces agents ; et b) Les graines ayant été récoltées avant le 15 septembre 2021, aucune information sur le lieu de production n'a pu être identifiée. Pour les graines de poivre : a) Les semences ont été analysées par le pays exportateur à l'aide de la méthode RT-PCR pour le ToMMV, le TASVd et le PCFVd et que le produit est exempt de ces agents ; et b) Les graines ayant été récoltées avant le 15 septembre 2021, aucune information sur le lieu de production n'a pu être identifiée. En conséquence, ces mesures entreront en vigueur à compter de la date de la présente notification SPS.	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 16 mars 2022

155	N°G/SPS/N/TUR/120/add.1 du 18 mars 2022	Turquie	Cette notification concerne la révision des certificats sanitaires vétérinaires utilisés pour les aliments en conserve pour animaux de compagnie, les aliments transformés pour animaux de compagnie autres que les aliments en conserve pour animaux de compagnie et les articles à mastiquer. Les modèles de certificats sanitaires vétérinaires pour les aliments pour animaux de compagnie notifiés au moyen du document G/SPS/N/TUR/120 sont révisés en fonction de la législation pertinente de l'UE. De nouveaux modèles de certificats sanitaires vétérinaires entreront en vigueur le 15 avril 2022 et les anciens modèles de certificats sanitaires vétérinaires publiés sur le site Web du ministère turc de l'agriculture et des forêts pour ces produits continueront d'être utilisés jusqu'au 15 mai 2022	21/03/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 avril 2022	
156	N° G/SPS/N/RUS/247 du 1 mars 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet de décision du Collège de la Commission économique eurasiennne portant modification du règlement relatif aux exigences vétérinaires communes applicables aux marchandises soumises à un contrôle vétérinaire et projet de décision du Collège de la Commission économique eurasiennne portant modification de la Décision de la Commission de l'Union douanière du 7 avril 2011 n° 607 qui prévoit des modifications des exigences d'importation pour les animaux de zoo et de cirque et énonce les exigences d'importation pour les embryons de bovins et de petits ruminants produits in vitro	21/03/2022		La date limite de présentation des observations est le 20 avril 2022	
157	N° G/SPS/N/JPN/949 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Polyoxin complex	30/03/2022		La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
158	N° G/SPS/N/JPN/950 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Polyoxorim-zinc	30/03/2022		La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
159	N° G/SPS/N/JPN/951 du 14 mars 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyraflufen-ethyl	30/03/2022		La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	
164	N° G/SPS/N/KOR/745 du 3 mars 2022	République de corée	Cette notification concerne la proposition de modifications intéressant les normes et spécifications relatives aux produits alimentaires qui portent sur les points suivants: révision et établissement des limites maximales de résidus pour des pesticides dans les produits agricoles [67 pesticides, y compris le meptyldinocap] et établissement de méthodes d'essai générales [quatre pesticides, y compris le meptyldinocap]	04/04/2022		La date limite de présentation des observations est le 2 mai 2022	
165	N° G/SPS/N/CAN/1429 du 4 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pyraflufen-ethyl	05/04/2022		La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2022	
166	N° G/SPS/N/CAN/1430 du 4 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Thifensulfuron-méthyl	05/04/2022		La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2022	
167	N° G/SPS/N/CAN/1431 du 4 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le le pesticide Glufosinate-ammonium	05/04/2022		La date limite de présentation des observations est le 30 mai 2022	
168	N° G/SPS/N/JPN/957 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Permethrine	06/04/2022		La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
169	N° G/SPS/N/JPN/959 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Triflumizole	06/04/2022			
170	N° G/SPS/N/JPN/960 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide: Etoxazole	06/04/2022		La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022	
171	N° G/SPS/N/JPN/958 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne l'autorisation de l'hydrogénocarbonate de potassium en tant qu'additif alimentaire	06/04/2022			

172	N° G/SPS/N/JPN/961 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide l'acide naphtalèneacétique	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022		
173	N° G/SPS/N/JPN/962 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Metominostrobine	06/04/2022			
174	N° G/SPS/N/JPN/963 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Flometoquine	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022		
175	N° G/SPS/N/JPN/964 du 5 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide la bentazone	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022		
176	N° G/SPS/N/EU/552 du 5 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/415 de la Commission du 11 mars 2022 concernant l'autorisation de l'acide malique, de l'acide citrique produit par <i>Aspergillus niger</i> (DSM 25794 ou CGMCC 4513/CGMCC 5751 ou CICC 40347/CGMCC 5343), de l'acide sorbique et du sorbate de potassium, de l'acide acétique, du diacétate de sodium et de l'acétate de calcium, de l'acide propionique, du propionate de sodium, du propionate de calcium et du propionate d'ammonium, de l'acide formique, du formiate de sodium, du formiate de calcium et du formiate d'ammonium, de l'acide lactique produit par <i>Bacillus coagulans</i> (LMG S-26145 ou DSM 23965), ou <i>Bacillus smithii</i> (LMG S-27890) ou <i>Bacillus subtilis</i> (LMG S-27889), et du lactate de calcium en tant qu'additifs pour l'alimentation de toutes les espèces animales	06/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 3 avril 2022	
177	N°G/SPS/N/CAN/1421/add.1 du 5 avril 2022	Canada	Cette notification concerne l'adoption de la limite maximale de résidus (LMR) canadienne qui a été proposée par l'ARLA de Santé Canada pour le flutianile sur les Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (sous-groupe de cultures 13-07F); Petits fruits de plantes naines (sous-groupe de cultures 13-07G); Cerises (sous-groupe de cultures 12-09A); Courges et concombres (sous-groupe de cultures 9B); Pommes; Melons (sous-groupe de cultures 9A)	06/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 avril 2022	
178	N° G/SPS/N/COL/337 du 5 avril 2022	Colombie	cette notification concerne le projet de résolution a pour objet d'autoriser l'importation de crustacés, y compris le matériel certifié exempt d'agents pathogènes spécifiques (SPF), ainsi que les produits dérivés de ceux-ci, en provenance de pays, de zones, de compartiments et/ou d'établissements indemnes d'infection par <i>Aphanomyces astaci</i> , <i>Acute Hepatopancreatic Necrosis Disease (AHPND)</i> , <i>Infectious Myonecrosis Virus (IMNV)</i> , <i>Hepatobacter penaei</i> (<i>Necrosizing Hepatopancreatitis -NHP</i>), <i>Nodavirus Macrobrachium rosenbergii Virus</i> , <i>Decapod Iridescent Virus Type 1 (DIV1)</i> , <i>Virus de la nécrose hypodermique et hématopoïétique infectieuse (IHHNV)</i> et <i>Virus du syndrome de Taura (TSV)</i> , après s'être conformé aux exigences sanitaires d'importation établies par la Colombie	06/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022		
179	N° G/SPS/N/NZL/682 du 5 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne les propositions de modification de l'avis sur les aliments de la Nouvelle-Zélande (limites maximales de résidus pour les composés agricoles) (1.L'ajout de nouvelles entrées dans l'avis pour les composés suivants :Fenpyroximate : 1 mg/kg pour les fruits à pépins ;oFluensulfone : 0,6 mg/kg pour les carottes, 0,6 mg/kg pour les panais et 0,4 mg/kg pour les légumes-tubercules et les légumes-cormes (Sous-groupe 16B) ; Prednisolone, pour fixer les LMR à 0,004 mg/kg pour la graisse de bovin, 0,01 mg/kg pour les reins de bovin, 0,01 mg/kg pour le foie de bovin, 0,004 mg/kg pour la viande de bovin, 0,004 mg/kg pour la graisse de chèvre , 0,01 mg/kg pour les reins de chèvre, 0,01 mg/kg pour le foie de chèvre, 0,004 mg/kg pour la viande de chèvre, 0,004 mg/kg pour la graisse de cheval, 0,01 mg/kg pour les reins de cheval, 0,01 mg/kg pour le foie de cheval, 0,004 mg/kg pour la viande de cheval et 0,006 mg/kg pour le lait, 2.La modification de l'entrée existante dans l'avis pour les composés suivants :Fludioxonil : 0,01(*) mg/kg pour les pommes de terre ;Fluopyram : 0,07 mg/kg pour les oignons bulbes.(*) indique que la limite maximale de résidus a été fixée à ou autour de la limite de quantification analytique, 3. L'ajout de deux nouvelles entrées dans l'annexe 3 pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune limite maximale de résidus ne s'applique :Follicle Stimulating Hormone (FSH) lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ruminants ;Mélatonine lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ovins, les cerfs et les chèvres)	07/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022		

180	N° G/SPS/N/NZL/658/add.1 du 5 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne les propositions de modification de l'avis sur les aliments de la Nouvelle-Zélande (limites maximales de résidus pour les composés agricoles) (1.L'ajout de nouvelles entrées dans l'avis pour les composés suivants : Fenpyroximate : 1 mg/kg pour les fruits à pépins ; oFluensulfone : 0,6 mg/kg pour les carottes, 0,6 mg/kg pour les panais et 0,4 mg/kg pour les légumes-tubercules et les légumes-cormes (Sous-groupe 16B) ; Prednisolone, pour fixer les LMR à 0,004 mg/kg pour la graisse de bovin, 0,01 mg/kg pour les reins de bovin, 0,01 mg/kg pour le foie de bovin, 0,004 mg/kg pour la viande de bovin, 0,004 mg/kg pour la graisse de chèvre, 0,01 mg/kg pour les reins de chèvre, 0,01 mg/kg pour le foie de chèvre, 0,004 mg/kg pour la viande de chèvre, 0,004 mg/kg pour la graisse de cheval, 0,01 mg/kg pour les reins de cheval, 0,01 mg/kg pour le foie de cheval, 0,004 mg/kg pour la viande de cheval et 0,006 mg/kg pour le lait. 2.La modification de l'entrée existante dans l'avis pour les composés suivants : Fludioxonil : 0,01(*) mg/kg pour les pommes de terre ; Fluopyram : 0,07 mg/kg pour les oignons bulbes.(*) indique que la limite maximale de résidus a été fixée à ou autour de la limite de quantification analytique. 3. L'ajout de deux nouvelles entrées dans l'annexe 3 pour les médicaments vétérinaires pour lesquels aucune limite maximale de résidus ne s'applique : Follicle Stimulating Hormone (FSH) lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ruminants ; Mélatonine lorsqu'elle est utilisée pour gérer la reproduction chez les ovins, les cerfs et les chèvres)	07/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 mars 2022	
181	N°G/SPS/N/ARE/250, G/SPS/N/BHR/222, G/SPS/N/KWT/115, G/SPS/N/OMN/118, G/SPS/N/QAT/122, G/SPS/N/SAU/464, G/SPS/N/YEM/63 du 6 avril 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique du Golfe concernant le grain de café vert	08/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 5 juin 2022		
182	N° G/SPS/N/CAN/1366/rev.1 du 7 avril 2022	Canada	Cette notification concerne le Canada qui a mis à jour la Liste des espèces d'animaux aquatiques vulnérables (LEV) afin d'ajouter ou de supprimer des maladies préoccupantes inscrites par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) qui sont associées à des espèces figurant actuellement sur la LEV. Aucune modification ne sera apportée à la liste des espèces vulnérables; seules les maladies auxquelles elles sont vulnérables subiront des changements. Ces mises à jour s'harmoniseront avec les modifications qui ont été apportées aux espèces énumérées dans divers chapitres traitant spécifiquement de maladies du Code sanitaire pour les animaux aquatiques de l'OIE et permettront d'ajouter le virus iridescent des décapodes (VID) comme maladie préoccupante pour certaines espèces de crustacés. Le Canada ajoutera le VID aux espèces suivantes (Litopenaeus vannamei; Penaeus monodon; Cherax quadricarinatus; Macrobrachium rosenbergii; Procambarus clarkii) et la septicémie hémorragique virale (SHV) à l'espèce suivante (Salmo marmoratus) et la SHV de l'espèce suivante (Plecoglossus altivelis et Bonamia ostreae des espèces suivantes (Ostrea angasi; Ostrea denselamellosa; et Ostrea puelchana). Une certification zoosanitaire d'exportation est exigée pour les exportations au Canada d'espèces qui figurent sur la LEV. Par conséquent, il incombe à l'agent de certification du pays exportateur de consulter la LEV du Canada afin d'examiner les maladies préoccupantes pour les espèces destinées à l'exportation et d'assurer ainsi que les conditions liées au certificat d'exportation sont remplies	08/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 mai 2022	
183	N° G/SPS/N/CAN/1432 du 7 avril 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la Liste des enzymes alimentaires autorisées pour étendre l'utilisation de la thermolysine d'Anoxybacillus caldiproteolyticus TP7 au pain, à la farine, à la farine de blé entier et aux produits de boulangerie non normalisés	08/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 juin 2022		
184	N° G/SPS/N/USA/3319 du 7 avril 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce le dépôt de demandes de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées (isocycloséram, méthoxyfénozide, fluridone, cyflufenamide, linuron, pyridate)	08/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 avril 2022		
185	N° G/SPS/N/USA/3320 du 7 avril 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de bicyclopyrone dans ou sur plusieurs produits	08/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 18 mars 2022	
186	N°G/SPS/N/GBR/13 du 8 avril 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le chlorothalonil en Grande-Bretagne	11/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 7 juin 2022		

187	N° G/SPS/N/AUS/533 du 4 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition qui vise à modifier le Code des normes alimentaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande afin d'aligner les limites maximales de résidus de l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires, la Commission du Codex Alimentarius et les normes des partenaires commerciaux concernant les résidus de produits chimiques agricoles et vétérinaires dans les aliments	11/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 mai 2022		
188	N° G/SPS/N/JPN/905/add.1 du 11 avril 2022	Japon	Cette notification concerne les révisions de l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux et des prescriptions pertinentes ont été notifiées par le document G/SPS/N/JPN/905 le 17 décembre 2021, et elles ont été publiées au Journal officiel japonais le 22 mars 2022. Les révisions de l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux et des prescriptions pertinentes ont été notifiées par le document G/SPS/N/JPN/905 le 17 décembre 2021, et elles ont été publiées au Journal officiel japonais le 22 mars 2022	12/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 mars 2022	
	N° G/SPS/N/AUS/534 du 8 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition M1019 qui vise à modifier le Code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin de réviser les mesures réglementaires de l'annexe 22 – Aliments et catégories d'aliments afin de les aligner plus étroitement sur le système de classification établi par le Codex Alimentarius et adopté par l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires (APVMA)	12/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 5 mai 2022		
189	N° G/SPS/N/BRA/1452/add.2 du 11 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne la proposition M1019 qui vise à modifier le Code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin de réviser les mesures réglementaires de l'annexe 22 – Aliments et catégories d'aliments afin de les aligner plus étroitement sur le système de classification établi par le Codex Alimentarius et adopté par l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires (APVMA)	12/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mai 2022	
190	N° G/SPS/N/USA/3321 du 12 avril 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit une tolérance pour les résidus de cyantraniliprole dans ou sur la canne à sucre, la canne	13/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 7 avril 2022	
191	N° G/SPS/N/TUR/121 du 12 avril 2022	Turquie	Cette notification concerne le Certificat sanitaire vétérinaire pour l'exportation de laine et de poils non traités vers la République de Turquie", "Certificat sanitaire vétérinaire pour l'exportation de cuirs et peaux d'ongulés traités vers la République de Turquie", "Certificat sanitaire vétérinaire pour l'exportation de matières premières traitées pour la Production de gélatine et de collagène destinés à la consommation humaine en République de Turquie"	13/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 11 juin 2022	La date d'entrée en vigueur est le 30 juillet 2022	
192	N° G/SPS/N/AUS/535 du 11 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition d'amendement du Code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires pour aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires : (Florpyrauxifène-benzyl, fluoxapiprole, fluroxypyr, glyphosate, haloxyfop, imidaclopride, isofétamide, isotianil, maldison, mandestrobine métobromuron, perméthrine et séthoxydime dans des produits végétaux spécifiés), (fluoxapiprole, isotianil et métobromuron dans des produits animaux spécifiés)	13/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2022		
193	N° G/SPS/N/CRI/246 du 11 avril 2022	Costa Rica	Cette notification concerne la liste des organismes nuisibles réglementés au Costa Rica	14/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 mars 2022	
194	N° G/SPS/N/BRA/2017, N° G/SPS/N/BRA/2018, N° G/SPS/N/BRA/2019, N° G/SPS/N/BRA/20120 du 13 avril 2022	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1080 du 31 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Bistrifluron de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1081 du 31 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Mefentrifluconazole de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1082 du 31 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Ametoctradine de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1089 du 11 mars 2021 relative aux ingrédients actifs Abamectin, Benzovindiflupir, Emamectin Benzoate, Cletodim, Cyproconazole, Cyclaniliprole, Dicamba, Haloxyphope-P-Methyl, Mepiquate, Novalurom, Methyl Pyrimiphos, Pyriproxifem, Prothioconazole, Sulfoxaflor, Trifloxystrobin de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022		
195	N° G/SPS/N/BRA/2021 du 13 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne le programme national de sécurité des mollusques bivalves - MoluBiS qui a pour objectif d'établir, au niveau national, le contrôle hygiéno-sanitaire des mollusques bivalves destinés à la consommation humaine ou animale, conformément aux exigences minimales nécessaires à la garantie de sécurité et de qualité, ainsi que de surveiller et faire respecter ces exigences	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2022		
196	N° G/SPS/N/CAN/1433 du 13 avril 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Flutriafol	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 juin 2022		

197	N°G/SPS/N/SAU/465 du 13 avril 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne le projet de norme saoudienne relative aux compléments alimentaires	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2022		
198	N° G/SPS/N/RUS/250 du 13 avril 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne les projets de décisions du Conseil de la Commission économique eurasiatique sur les modifications des chapitres 1 et 16 du règlement sur les prescriptions vétérinaires communes applicables aux marchandises soumises au contrôle vétérinaire et sur les modifications des formulaires de contrôle vétérinaire commun Certificats vétérinaires pour les importations dans le territoire douanier de l'Union économique eurasiatique de marchandises contrôlées en provenance de pays tiers	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 juin 2022		
199	N° G/SPS/N/EU/556 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/593 de la commission du 1er mars 2022 concernant l'autorisation de l'huile essentielle de litsée citronnée en tant qu'additif pour l'alimentation de certaines espèces animales	15/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 2 mai 2022	
200	N° G/SPS/N/EU/555 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/537 de la commission du 4 avril 2022 concernant l'autorisation d'une préparation d'extrait de citron en tant qu'additif destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales	15/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 avril 2022	
201	N° G/SPS/N/EU/554 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) 2021/632 en ce qui concerne les listes de produits d'origine animale, de sous-produits animaux et de produits composés soumis à des contrôles officiels aux postes de contrôle frontaliers	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 juin 2022		
202	N° G/SPS/N/EU/553 du 14 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/497 de la commission du 28 mars 2022 modifiant et rectifiant les annexes I et II du règlement d'exécution (UE) 2021/403 en ce qui concerne certains modèles de certificat zoosanitaire, de certificat zoosanitaire/officiel et de déclaration pour les mouvements entre États membres et l'entrée dans l'Union d'envois de certaines espèces et catégories d'animaux terrestres et de leurs produits germinaux,	15/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 avril 2022	
203	N°G/SPS/N/USA/3312/add.1 du 14 avril 2022	USA	Cette notification concerne le département américain de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et du service d'inspection (FSIS) prolonge la date d'échéance des commentaires jusqu'au 2 juin 2022	15/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 juin 2022		
204	N° G/SPS/N/RUS/247 du 1 mars 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet qui prévoit des modifications des exigences d'importation pour les animaux de zoo et de cirque et énonce les exigences d'importation pour les embryons de bovins et de petits ruminants produits in vitro	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 25 avril 2022		
205	N°G/TBT/N/ARE/525, N° G/TBT/N/BHR/622, N° G/TBT/N/KWT/588, N° G/TBT/N/OMN/457, N° G/TBT/N/QAT/609, N° G/TBT/N/SAU/1235, N° G/TBT/N/YEM/216 du 13 avril 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique EAU/CCG qui concerne les limites microbiologiques pour les denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et pour certains ingrédients alimentaires utilisés dans l'industrie alimentaire	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 2 juin 2022		
206	N°G/TBT/N/SAU/984/Add.1 du 13 avril 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne les conditions et exigences pour l'importation de denrées alimentaires en Arabie saoudite (les définitions des termes suivants ont été incluses dans l'article 2 : Aliments halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour l'abattage halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour les produits halal - Certificat Halal)	18/04/2022			
207	N° G/TBT/N/BDI/231, N° G/TBT/N/KEN/1242, N° G/TBT/N/RWA/657, N° G/TBT/N/TZA/732, N° G/TBT/N/UGA/1577 du 7 avril 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui fournit des conseils sur les meilleures pratiques lors de la production primaire, de la manipulation post-récolte et de la transformation du café pour assurer la sécurité, la qualité et la durabilité par les parties prenantes tout au long de la chaîne de valeur du café	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2022		

208	N° G/TBT/N/BDI/232, N° G/TBT/N/KEN/1243, N° G/TBT/N/RWA/658, N° G/TBT/N/TZA/733, N° G/TBT/N/UGA/1578 du 7 avril 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le prémélange de café	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2022		
209	N° G/TBT/N/BDI/234, N° G/TBT/N/KEN/1245, N° G/TBT/N/RWA/660, N° G/TBT/N/TZA/735, N° G/TBT/N/UGA/1580 du 7 avril 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme de l'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le café liquide destiné à la consommation humaine. Elle s'applique au café liquide concentré et au café prêt à boire	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 6 juin 2022		
210	N°G/TBT/N/ARE/524, G/TBT/N/BHR/620, G/TBT/N/KWT/587, G/TBT/N/OMN/456, G/TBT/N/QAT/608, G/TBT/N/SAU/1233, G/TBT/N/YEM/215 du 17 mars 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de de norme qui concerne l'étiquetage de toutes les denrées alimentaires préemballées	18/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 mai 2022		
211	N° G/SPS/N/BRA/2023 du 14 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne le département brésilien d'inspection des produits d'origine animale - DIPOA a mis en place un système de numérotation généré automatiquement pour les documents officiels de transit des produits d'origine animale, via sa plateforme - SIGSIF	19/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 14 mai 2022		
212	N° G/SPS/N/BRA/2024 du 14 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative N° 126 du 24 mars 2022 qui prévoit un amendement aux monographies d'ingrédients actifs, la liste des ingrédients actifs des pesticides, des désinfectants assainissants et des agents de préservation du bois	19/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2022	
213	N° G/SPS/N/NZL/683 du 13 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne le MPI qui invite les partenaires commerciaux à formuler des commentaires sur les mesures relatives au virus du dichorha de la moucheture de l'orchidée sur Oncidium et sur d'autres genres d'orchidées. Ces mesures, quarantaine post-entrée avec inspection, s'appliquent aux plantes entières et aux boutures des genres hôtes identifiés de tous les pays	19/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juin 2022		
214	N° G/SPS/N/BRA/2025 du 14 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 125 du 24 mars 2022 qui contient des dispositions sur un amendement à la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les conservateurs de bois	20/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2022	
215	N° G/SPS/N/BRA/2026 du 19 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de résolution numéro 1088, 24 mars 2022 qui propose l'inclusion de l'ingrédient actif THIAPHÉNACIL de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de protection du bois	21/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 mai 2022		
216	N° G/SPS/N/BRA/2027 du 19 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'instruction normative numéro 125 du 24 mars 2022 qui contient des dispositions sur un amendement à la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les conservateurs de bois	21/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 30 mars 2022	
217	N°G/SPS/N/SAU/273/Add.2 du 19 avril 2022	Arabie Saoudite	Cette notification concerne les conditions et exigences pour l'importation de denrées alimentaires en Arabie saoudite (les définitions des termes suivants ont été incluses dans l'article 2 : Aliments halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour l'abattage halal - Certificat d'expédition/d'expédition pour les produits halal - Certificat Halal)	21/04/2022			

218	N° G/SPS/N/BRA/2028, N° G/SPS/N/BRA/2029, N° G/SPS/N/BRA/2030, N° G/SPS/N/BRA/2031 du 19 avril 2022	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1086 du 18 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Burkholderia rinojensis de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1085 du 17 mars 2022 relative à 37 ingrédients actifs de la mise à jour de la liste monographique de pour les pesticides, les produits d'entretien ménager et les produits de protection du bois, - la résolution numéro 1084 du 17 mars 2022 relative à l'ingrédient actif Pseudomonas fluorescens de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1083 du 17 mars 2021 relative à l'ingrédient actif Pseudomonas chlororaphis de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	21/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 mai 2022		
219	N° G/SPS/N/BRA/2033 du 20 avril 2022	Brésil	Cette notification concerne l'Ordonnance ministérielle SDA n° 562 du 12 avril 2022 concernant le projet de règlement de la loi n° 8.918 du 14 juillet 1994 qui prévoit la normalisation, classification, enregistrement, inspection, production et inspection des boissons	22/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 juillet 2022		
220	N° G/SPS/N/TUR/122 du 20 avril 2022	Turquie	Cette notification concerne communiqué du codex turc qui porte sur les définitions , les critères de composition et les exigences d'étiquetage de la semoule	22/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 1 juillet 2022		
221	N°G/SPS/N/TPKM/579/add.1 du 20 avril 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption par le Territoire douanier distinct de Taïwan, Penghu, Kinmen et Matsu des limites de résidus de pesticides dans les aliments	22/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 avril 2022	
222	N° G/SPS/N/FR/122 du 21 avril 2022	France	Cette notification concerne l'Arrêté du 21 février 2022 portant suspension d'introduction, d'importation et de mise sur le marché en France de viandes et produits à base de viande issus d'animaux provenant de pays tiers à l'Union européenne ayant reçu des médicaments antimicrobiens pour favoriser la croissance ou augmenter le rendement	22/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 avril 2022	
223	N° G/SPS/N/EU/557 du 21 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission désignant des antimicrobiens ou des groupes d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme, conformément au règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil	25/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 20 juin 2022		
224	N° G/SPS/N/NZL/664/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour le Pamplemousse frais (Citrus paradisi) destiné à la consommation humaine	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 avril 2022	
225	N° G/SPS/N/NZL/667/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour le citron frais (Citrus limon) destiné à la consommation humaine	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 avril 2022	
226	N° G/SPS/N/NZL/668/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour les mandarines fraîches, le tangelo et le tangor,	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 avril 2022	
227	N° G/SPS/N/NZL/669/add.1 du 21 avril 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne l'adoption de la norme sanitaire d'importation pour l'orange fraîche (Citrus sinensis) destinée à la consommation humaine	25/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 avril 2022	
228	N° G/SPS/N/EU/558 du 25 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission désignant des antimicrobiens ou des groupes d'antimicrobiens réservés au traitement de certaines infections chez l'homme, conformément au règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil	26/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juin 2022		
229	N° G/SPS/N/EU/559 du 25 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la décision d'exécution (UE) 2022/575 de la Commission du 6 avril 2022 concernant des mesures d'urgence destinées à prévenir l'introduction dans l'Union de la fièvre aphteuse par des lots de foin et de paille en provenance de certains pays tiers ou territoires et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2020/2208	26/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 8 avril 2022	

230	N° G/SPS/N/USA/3056/add.1 du 25 avril 2022	USA	Cette notification concerne La Food and Drug Administration qui révisé la norme de qualité de l'eau embouteillée pour spécifier que l'eau embouteillée à laquelle du fluorure est ajouté par le fabricant ne peut pas contenir de fluorure supérieur à 0,7 milligrammes par litre (mg/L). Cette action n'affectera pas les niveaux autorisés de fluorure dans l'eau embouteillée à laquelle le fabricant n'a pas ajouté de fluorure (cette eau embouteillée peut contenir du fluorure provenant de son eau de source)	26/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 juin 2022	
231	N° G/SPS/N/RUS/249 du 11 avril 2022	Fédération de Russie	Cette notification concerne le projet qui prévoit des modifications techniques à la décision de la commission de l'Union douanière n° 835, réglementant l'application de l'équivalence et de l'évaluation des risques des mesures SPS et il prévoit la possibilité d'utiliser, le cas échéant, l'évaluation des risques menée par des pays tiers	27/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juin 2022		
232	N° G/SPS/N/EU/560 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/633 de la Commission du 13 avril 2022 concernant l'autorisation d'une préparation de Lactiplantibacillus plantarum DSM 26571 en tant qu'additif pour l'ensilage destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales.	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 8 mai 2022	
233	N° G/SPS/N/EU/561 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/652 de la Commission du 20 avril 2022 concernant l'autorisation de l'extrait d'orange amère en tant qu'additif destiné à l'alimentation de certaines espèces animales.	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 mai 2022	
234	N° G/SPS/N/EU/562 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/653 de la Commission du 20 avril 2022 concernant l'autorisation d'une préparation d'extrait de feuilles de Melissa officinalis L. en tant qu'additif destiné à l'alimentation de toutes les espèces animales.	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 mai 2022	
235	N° G/SPS/N/EU/563 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/654 de la Commission du 20 avril 2022 concernant l'autorisation de l'hydroxyanisole butylé en tant qu'additif pour l'alimentation des chats	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 11 mai 2022	
236	N° G/SPS/N/EU/526/add.1 du 26 avril 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement (UE) 2022/617 de la Commission du 12 avril 2022 modifiant le règlement (CE) no 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en mercure de différents poissons et du sel	27/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 3 mai 2022	
237	N° G/SPS/N/AUS/502/add.17 du 26 avril 2022	Australie	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour protéger l'Australie contre l'entrée, l'établissement et la propagation du coléoptère khapra (Trogoderma granarium). - Le présent addendum vise à informer les partenaires commerciaux qu'à compter du 28 avril 2022 du changement des conditions d'importation des semences destinées à l'ensemencement et d'un large éventail de produits végétaux à autres risques exportés de tous les pays. - Les autres produits végétaux à risque comprennent les graines et les noix crues, les grains de café vert, les fruits secs, les légumes, les herbes et les épices. La liste complète des produits végétaux à autres risques visés (y compris le mode d'arrivée, l'utilisation finale et les exclusions) et une liste complète des conditions d'importation sera disponible sur BICON le 28 avril 2022.. - Les produits végétaux à autres risques et les semences destinées à l'ensemencement exportés de tout pays à compter du 28 avril 2022 doivent être inspecté en mer par un fonctionnaire du gouvernement du pays exportateur et certifié exempt de toute espèce de Trogoderma répertoriée (qu'elle soit vivante, morte ou exuviae) dans la liste australienne des espèces de Trogoderma préoccupantes pour la biosécurité . - Le non-respect des exigences ci-dessus peut entraîner l'exportation des marchandises et du conteneur à leur arrivée en Australie. - Des exclusions s'appliquent et pour plus de détails sur les mesures d'urgence contre le coléoptère khapra : https://www.awe.gov.au/biosecurity-trade/policy/legislation/list-other-risk-goods-host-khapra-beetle	28/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 avril 2022	
238	N°G/TBT/N/ARE/530, G/TBT/N/BHR/624, G/TBT/N/KWT/590, G/TBT/N/OMN/459, G/TBT/N/QAT/611, G/TBT/N/SAU/1237, G/TBT/N/YEM/218 du 28 avril 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique EAU/CCG qui concerne les viandes marinées réfrigérées, y compris les viandes rouges, le lapin, l'autruche, les oiseaux domestiques (entiers et en morceaux) et n'inclut pas les produits à base de viande enrobés de chapelure et de pâte	29/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 28 juin 2022		

239	N°G/SPS/N/GBR/14 du 28 avril 2022	Royaume Uni	Cette notification concerne règlement de 2022 sur les conditions phytosanitaires (modification) (n° 2) modifie l'annexe 7, partie A, entrée 57 du règlement d'exécution 2019/2072 de la Commission conservé, afin de renforcer les exigences d'importation afin d'empêcher l'introduction de l'organisme nuisible <i>Thaumetopoea pityocampe</i> (processionnaire du pin) en Grande-Bretagne, , notifié à l'OMC le 28/04/2022 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 28/04/2022. Ce règlement apporte deux changements : - Modifie les exigences d'importation pour <i>Thaumetopoea pityocampa</i> espèces hôtes nuisibles <i>Cedrus Trew</i> et <i>Pinus L</i> supprimant l'option d'exigence spéciale d'une déclaration officielle indiquant que les plantes ont été produites dans des pépinières qui, ainsi que leur voisinage, ont été trouvées exemptes de <i>Thaumetopoea pityocampe</i> sur la base d'inspections officielles et de visites officielles effectuées à des moments appropriés ; - Étend les exigences spéciales restantes pour inclure toutes les plantes autres que les semences à tous les pays. Si un pays a le statut Pest Free pour <i>Thaumetopoea pityocampa</i> alors le changement n'a aucun impact.	29/04/2022		La date d'entrée en vigueur est le 29 avril 2022	
240	N° G/SPS/N/CAN/1434 du 28 avril 2022	Canada	Cette notification concerne l'avis de modification à la liste des enzymes alimentaires autorisées afin de permettre l'utilisation de la lipase issue de <i>Mucor circinelloides f. circinelloides AE-LM</i> dans certains fromages	29/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 27 juin 2022		
241	N° G/SPS/N/BRA/2036, N° G/SPS/N/BRA/2037 du 28 avril 2022	Brésil	Ces notifications concernent les projets de : - la résolution numéro 1090 du 20 avril 2022 relative à l'ingrédient actif <i>Phthorimaea operculella</i> granulovirus de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois, - la résolution numéro 1091 du 20 avril 2022 relative aux ingrédients actifs Ametryne, Atrazine, Azoxystrobin, Bifenthrin, Isopropyl bentiavalcarb, Chlorantraniliprole, Ethoprophos, Fipronil, Fluopyram, Isofetamide, Mancozeb, Metalaxyl-m, Mandipropamide, Thiabendazole, Thiobencarb, Thiencarbazone, Zoxamide de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois,	29/04/2022	La date limite de présentation des observations est le 26 juin 2022		
242	N° G/SPS/N/CAN/1435 du 2 mai 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Topramézone	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022		
243	N° G/SPS/N/CAN/1436 du 2 mai 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Pyraclostrobine	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022		
244	N° G/SPS/N/CAN/1435 du 2 mai 2022	Canada	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées par l'ARLA de Santé Canada pour le pesticide Fluopyrame	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022		
245	N° G/SPS/N/NZL/684 du 3 mai 2022	Nouvelle zélande	Cette notification concerne la MPI qui propose d'ajouter l'hybride <i>Prunus cerasus x Prunus canescens</i> à la liste des végétaux destinés à la plantation éligibles à l'importation en Nouvelle-Zélande	04/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 13 mai 2022	La date d'entrée en vigueur est le 31 mai 2022	
246	N° G/SPS/N/USA/3322 du 4 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de demandes de l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	05/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 31 mai 2022		
247	N° G/SPS/N/EU/564 du 4 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne la publication du règlement d'exécution (UE) 2022/672 de la Commission du 22 avril 2022 modifiant le règlement d'exécution (UE) 2017/2470 en ce qui concerne les spécifications du nouvel aliment trans-resvératrol (de source microbienne)	05/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 15 mai 2022	

248	N° G/SPS/N/AUS/533/corr.1 du 29 avril 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition qui vise à modifier le Code des normes alimentaires de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande afin d'aligner les limites maximales de résidus de l'Autorité australienne des pesticides et des médicaments vétérinaires, la Commission du Codex Alimentarius et les normes des partenaires commerciaux concernant les résidus de produits chimiques agricoles et vétérinaires dans les aliments (Les erreurs et corrections suivantes concernant la notification G/SPS/N/AUS/533 :Le point 5 devrait fournir l'adresse web suivante: https://www.foodstandards.gov.au/code/proposals/Pages/M1019---Review-of-Schedule-22-%E2%80%93-Foods-and-classes-of-foods-(2021).aspx qui contient le résumé de l'évaluation des modifications proposées et le point 6 devrait comporter l'adresse Web suivante: https://www.foodstandards.gov.au/code/changes/Pages/Documents-for-public-comment.aspx) qui contient des documents sur lesquels le public est invité à formuler des observations et des renseignements sur la façon de soumettre une proposition)	06/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 mai 2022		
249	N° G/SPS/N/USA/3323 du 9 mai 2022	USA	Cette notification concerne La FDA qui annonce le retrait,d'une pétition sur les additifs alimentaires (FAP6A3930) proposant que la réglementation sur les additifs alimentaires soit modifiée pour permettre l'utilisation sûre de la mycoprotéine, dérivée de Fusarium graminearum (taxonomiquement reclassé comme Fusarium venenatum), comme source de protéines dans certains aliments	11/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 28 février 2022	
250	N° G/SPS/N/JPN/1007 du 9 mai 2022	Japon	cette notification concerne la modification de la loi sur la protection des végétaux 1. Afin d'harmoniser les mesures phytosanitaires avec les MPSI, le Japon a modifié la Loi sur la protection des végétaux comme suit : i. Introduire des mesures permettant de soumettre des articles tels que les machines agricoles à une quarantaine à l'importation/exportation. Les exigences de quarantaine spécifiques pour les articles seront notifiées par l'Ordonnance d'application de la Loi sur la protection des végétaux en temps voulu ; ii. Introduire des mesures permettant à une entité autorisée par le MAFF d'effectuer une partie de l'inspection à l'exportation au nom des agents de la protection des végétaux si le pays importateur exige que la plante ou tout autre article exporté du Japon ait une certification phytosanitaire ; 2. Afin de renforcer l'autorité légale des agents de la protection des végétaux et d'alourdir la sanction en cas de violation des dispositions relatives à la quarantaine à l'importation et à l'exportation, le Japon a modifié la réglementation phytosanitaire Protection Act comme suit : i. Autoriser les agents de quarantaine végétale à adresser des questions aux passagers d'embarquement/débarquement et à inspecter leurs bagages à la recherche de plantes et d'autres articles ; ii. Établir de nouvelles amendes pouvant aller jusqu'à 300 000 yens pour les passagers qui ne se conforment pas avec la disposition ci-dessus 2.i. ; iii. Pour augmenter le amendes pour violation des dispositions de quarantaine à l'importation et à l'exportation, telles que l'introduction de plantes illégales au Japon : dans le cas d'un particulier, de "jusqu'à 1 000 000 yens" à "jusqu'à 3 000 000 yens", et dans le cas d'une personne morale, de "jusqu'à 1 000 000 yens" à «jusqu'à 50 000 000 yens»	11/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 juillet 2022		
251	N°G/SPS/N/GBR/9/Rev. 1/add.1 du 10 mai 2021	Royaume Uni	Cette notification concerne la révision de l'approche du Royaume-Uni pour les inspections phytosanitaires à l'importation ciblées sur les risques. Cet addendum fournit une mise à jour de la date de publication et d'entrée en vigueur de la législation finale qui sera désormais publiée le 30 juin 2022 et entrera en vigueur le 22 juillet 2022	11/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 22 juillet 2022	
252	N° G/SPS/N/EU/565 du 11 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution de la Commission modifiant le règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 en ce qui concerne les conditions d'approbation de la substance active penflufène et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2018/185	12/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 4 juillet 2022		
253	N° G/SPS/N/USA/3324 du 11 mai 2022	USA	Cette notification concerne la FDA qui modifie la réglementation sur les additifs colorants pour permettre l'utilisation en toute sécurité de la farine de krill antarctique, composée de tissus broyés et séchés d' Euphausia superba, avec ou sans la fraction lipidique, à utiliser dans l'alimentation de salmonidés, pour rehausser la couleur de leur chair	13/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 juin 2022	La date d'entrée en vigueur est le 10 juin 2022	
254	N° G/SPS/N/BRA/2040 du 12 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet d'arrêté Ministériel SDA n° 574 du 9 mai 2022 qui établit le programme national de contrôle des résidus et contaminants dans les produits d'origine végétale (PNCRC/Végétaux), définissant le champ d'application, les objectifs, les critères et les modalités de réalisation des contrôles officiels	13/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 juin 2022	
255	N° G/SPS/N/BRA/2041 du 12 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1094 du 5 mai 2022 relative à l'ingrédient actif SPIROPIDIONE de la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les produits de préservation du bois	13/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 9 juin 2022		
256	N°G/SPS/N/BRA/1822/add.1 du 12 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA N° 569, du 6 mai 2022 qui modifie la liste des organismes de quarantaine absents, contenue dans l'annexe de l'instruction normative SDA n° 39 du 1er octobre 2018	13/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 6 mai 2022	

257	N° G/SPS/N/EU/566 du 13 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement (UE) de la Commission modifiant le règlement (CE) n° 1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en arsenic dans certaines denrées alimentaires	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 12 juillet 2022		
258	N°G/SPS/N/ARE/206/add.1, G/SPS/N/BHR/214/add.1, G/SPS/N/KWT/79/add.1, G/SPS/N/OMN/111/add.1, G/SPS/N/QAT/115/add.1, G/SPS/N/SAU/436/add.1, G/SPS/N/YEM/56/add.1 du 16 mai 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique du Conseil de coopération des États arabes du Golfe pour les additifs dont l'utilisation dans les denrées alimentaires est autorisée notifié sous n°G/SPS/N/SAU/436. Le projet mis à jour du règlement technique comprend des modifications pour supprimer l'additif alimentaire "Dioxyde de titane" en se basant sur le règlement 2022/63 de la Commission européenne. La procédure s'applique six mois après la date de notification	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 15 juillet 2022		
259	N° G/SPS/N/JPN/1021 du 16 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les mesures d'urgence pour empêcher le virus de la mosaïque du pépino (PepMV) d'entrer au Japon par l'importation de semences et de plants de plantes hôtes du PepMV à partir des pays suivants : L'Autriche; Belgique; Bulgarie; Canada; Les îles Canaries; Chili; Chine (hors Hong Kong, Chine) ; Chypre; République Tchèque; Danemark; Équateur; France; Allemagne; Grèce; Hongrie; Irlande; Israël; Italie; Lituanie; Mexique; Maroc; Pays-Bas; Nouvelle-Zélande; Pérou; Pologne; Afrique du Sud; Espagne; Suède; Suisse; Syrie; Dinde; Royaume-Uni (Grande-Bretagne et Irlande du Nord); États-Unis d'Amérique (à l'exception des îles hawaïennes)	20/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 20 juin 2022	
260	N° G/SPS/N/EU/567 du 18 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement d'exécution (UE) de la Commission établissant des mesures visant à prévenir l'introduction, l'établissement et la propagation sur le territoire de l'Union d'Anoplophora chinensis (Forster) et abrogeant la décision 2012/138/UE	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022		
261	N° G/SPS/N/USA/3325 du 18 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de mandestrobine dans ou sur la laitue pommée; Feuille de laitue; et le sous-groupe colza 20A	20/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 12 mai 2022	
262	N° G/SPS/N/BRA/2042 du 18 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA (PORTARIA) n° 561, du 19 avril 2022 qui soumet à la consultation publique la proposition d'acte réglementaire qui approuve les procédures pour les abattoirs enregistrés au Département d'inspection des produits animaux du Secrétariat de la santé animale et végétale du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire, pour adhérer au risque- Système d'inspection basé applicable aux poulets de chair,	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022		
263	N° G/TBT/N/BDI/235, N° G/TBT/N/KEN/1252, N° G/TBT/N/RWA/665, N° G/TBT/N/TZA/775, N° G/TBT/N/UGA/1588 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les aliments complémentaires pour chiens	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		
264	N° G/TBT/N/BDI/236, N° G/TBT/N/KEN/1253, N° G/TBT/N/RWA/666, N° G/TBT/N/TZA/776, N° G/TBT/N/UGA/1589 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les aliments composés pour chats	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		
265	N° G/TBT/N/BDI/237, N° G/TBT/N/KEN/1256, N° G/TBT/N/RWA/667, N° G/TBT/N/TZA/777, N° G/TBT/N/UGA/1590 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le foin de légumineuses utilisé comme aliment pour animaux	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		
266	N° G/TBT/N/BDI/238, N° G/TBT/N/KEN/1257, N° G/TBT/N/RWA/668, N° G/TBT/N/TZA/778, N° G/TBT/N/UGA/1591 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les aliments composés pour lapins	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		

267	N° G/TBT/N/BDI/239, N° G/TBT/N/KEN/1258, N° G/TBT/N/RWA/669, N° G/TBT/N/TZA/779, N° G/TBT/N/UGA/1592 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le foin d'herbe utilisé comme aliment pour animaux	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		
268	N° G/TBT/N/BDI/240, N° G/TBT/N/KEN/1259, N° G/TBT/N/RWA/670, N° G/TBT/N/TZA/780, N° G/TBT/N/UGA/1593 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les aliments composés pour chevaux	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		
269	N° G/TBT/N/BDI/241, N° G/TBT/N/KEN/1260, N° G/TBT/N/RWA/671, N° G/TBT/N/TZA/781, N° G/TBT/N/UGA/1594 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les prémélanges d'aliments pour volaille comme source de vitamines et d'oligo-éléments pour la volaille	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		
270	N° G/TBT/N/BDI/242, N° G/TBT/N/KEN/1261, N° G/TBT/N/RWA/672, N° G/TBT/N/TZA/782, N° G/TBT/N/UGA/1595 du 19 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le prémélange d'aliments pour bovins laitiers comme seule source de vitamines et d'oligo-éléments pour le bétail	20/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 18 juillet 2022		
271	N° G/SPS/N/EU/568 du 23 mai 2022	Union européenne	Cette notification concerne le projet de règlement de la Commission modifiant les annexes II du règlement (CE) n° 1333/2008 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'utilisation de l'acide ascorbique (E 300), de l'ascorbate de sodium (E 301) et de l'ascorbate de calcium (E 302) dans le thon	24/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 juillet 2022		
272	N° G/SPS/N/JPN/1022 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne la modification de l'ordonnance d'application de la loi sur l'hygiène alimentaire et des spécifications et normes pour les aliments, les additifs alimentaire afin d'autoriser l'additif alimentaire L-Tartrate de Calcium	24/05/2022			
273	N° G/SPS/N/JPN/1023 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne la modification de l'ordonnance d'application de la loi sur l'hygiène alimentaire et des spécifications et normes pour les aliments, les additifs alimentaire concernant la révision des normes existantes pour le ferrocyanure de potassium	24/05/2022			
274	N° G/SPS/N/JPN/1024 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire Ampicilline	24/05/2022			
275	N° G/SPS/N/USA/3327 du 23 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de l'insecticide flonicamide, y compris ses métabolites et ses produits de dégradation, dans ou sur les petits fruits grimpants (sauf le kiwi flou), sous-groupe 13-07F et dans ou sur la luzerne, le foin	24/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 19 mai 2022	
276	N° G/SPS/N/JPN/1025 du 23 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Afidopyrène	24/05/2022			
277	N° G/SPS/N/USA/3326 du 23 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui annonce la réception de demandes de pesticides demandant l'établissement ou modification de la réglementation relative aux résidus de pesticides chimiques dans ou sur diverses denrées	24/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 juin 2022		
278	N° G/SPS/N/JPN/1027, N° G/SPS/N/JPN/1028, N° G/SPS/N/JPN/1031, N° G/SPS/N/JPN/1033, N° G/SPS/N/JPN/1034 du 24 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour les pesticides Cyantraniliprole, Flufenoxuron, Picoxystrobine, Tetraniliprole, Cyfluthrine	25/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 23 juillet 2022		
279	N° G/SPS/N/JPN/1030 du 24 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le pesticide Pencycuron	25/05/2022			

280	N° G/SPS/N/JPN/1029 du 24 mai 2022	Japon	Cette notification concerne les limites maximales de résidus (LMR) proposées pour le médicament vétérinaire Bacitracine	25/05/2022			
281	N° G/SPS/N/AUS/536 du 25 mai 2022	Australie	Cette notification concerne la proposition qui vise à amender le code Australie-Nouvelle-Zélande des normes alimentaires afin d'aligner les limites maximales de résidus (LMR) suivantes pour divers produits chimiques agricoles et vétérinaires afin qu'elles soient conformes aux autres réglementations nationales relatives à l'utilisation sûre et efficace des produits chimiques agricoles et vétérinaires : Bifenthrine, diflufenican, fluopyrame, fluroxypyr, indoxacarbe, prothioconazole, tébuconazole, tétranilprole, thiabendazole et trifludimoxazine dans des produits végétaux spécifiés	26/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 22 juillet 2022		
282	N° G/SPS/N/UKR/170 du 25 mai 2022	Ukraine	Cette notification concerne la résolution du cabinet des ministres de l'Ukraine du 1er avril 2022 n° 398 "Quelques problèmes de mise en œuvre des mesures et procédures phytosanitaires dans le cadre de la loi martiale". La Résolution prévoit : 1. Introduction du principe d'extraterritorialité pour la réalisation des pouvoirs des organes territoriaux du Service d'État de l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs. Désormais, l'entité commerciale de son choix a le droit de : demander et recevoir des documents, des services administratifs et des procédures phytosanitaires auprès de tout organisme territorial du Service d'État de l'Ukraine chargé de la sécurité alimentaire et de la protection des consommateurs ; demander un examen phytosanitaire (analyse) à tout laboratoire phytosanitaire du Service d'État de l'Ukraine pour la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs ; 2. Simplification du contrôle phytosanitaire des marchandises importées appartenant aux groupes UKTZED 07-12, en effectuant uniquement des inspections sans échantillonnage ni examen phytosanitaire (analyse). Exceptionnellement, un contrôle phytosanitaire complet est effectué si : · les certificats phytosanitaires (certificats phytosanitaires de réexportation) sont manquants ou invalides ; · l'envoi ne correspond pas aux informations spécifiées dans le certificat phytosanitaire (certificat phytosanitaire de réexportation) ; · l'inspection a révélé une infection (signes) ou des dommages causés par des organismes nuisibles réglementés ; 3. Suppression de l'obligation d'effectuer un contrôle phytosanitaire des matériaux d'emballage en bois d'accompagnement (palettes, cartons d'emballage, cartons, etc.), qui importent des marchandises d'origine non végétale ; 4. Abolition de la circulation obligatoire à travers le territoire de l'Ukraine des produits réglementés importés, y compris les semences, accompagnés d'un certificat de quarantaine ; 5. Délivrance d'un certificat de quarantaine uniquement à la demande de la personne. Comme alternative, à des fins de contrôle, il est proposé de conserver des registres des objets réglementaires et de fournir des informations à la demande du Service d'État de l'Ukraine sur la sécurité alimentaire et la protection des consommateurs (pas plus d'une fois par mois). Le gouvernement simplifie les exigences relatives à l'importation et à la circulation des produits agricoles d'origine végétale, y compris les semences, en vertu de la loi martiale. Des mesures appropriées ont été introduites pour simplifier les mesures phytosanitaires pour l'importation de produits agricoles d'origine végétale et pour créer un approvisionnement ininterrompu de ces produits pendant que la loi martiale est en vigueur.	26/05/2022	La date d'entrée en vigueur est le 2 avril 2022		
283	N°G/TBT/N/ARE/532, N° G/TBT/N/BRH/625, N° G/TBT/N/KWT/591, N° G/TBT/N/OMN/461, N° G/TBT/N/QAT/612, N° G/TBT/N/SAU/1239, N° G/TBT/N/YEM/219 du 18 mai 2022	CCG	Cette notification concerne le projet de règlement technique de l'Organisation de normalisation du Golfe (GSO) qui concerne les exigences générales applicables au riz décortiqué, au riz blanchi et au riz enrichi et étuvé, tous destinés à la consommation humaine directe, présentés emballés ou vendus en vrac directement de l'emballage au consommateur. Ces exigences ne s'appliquent pas aux produits dérivés du riz ou du riz glutineux. Les dispositions portant sur les définitions, la classification, les exigences, le conditionnement, le transport, le stockage et l'étiquetage (points 3, 4, 5, 8 et 9) sont obligatoires. Les autres dispositions sont d'application volontaire	26/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022		
284	N° G/TBT/N/BDI/244, N° G/TBT/N/KEN/1263, N° G/TBT/N/RWA/674, N° G/TBT/N/TZA/784, N° G/TBT/N/UGA/1598 du 25 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les arachides décortiquées de la plante Arachis hypogea destinées à l'extraction d'huile	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2022		

285	N° G/TBT/N/BDI/245, N° G/TBT/N/KEN/1264, N° G/TBT/N/RWA/675, N° G/TBT/N/TZA/785, N° G/TBT/N/UGA/1599 du 25 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences et les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour le beurre d'arachide destiné à la consommation humaine	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2022		
286	N° G/TBT/N/BDI/246, N° G/TBT/N/KEN/1265, N° G/TBT/N/RWA/676, N° G/TBT/N/TZA/786, N° G/TBT/N/UGA/1600 du 25 mai 2022	Fédération de l'Afrique de l'Est	Cette notification concerne le projet de norme d'Afrique de l'Est qui spécifie les exigences, les méthodes d'échantillonnage et d'essai pour les arachides crues, grillées et frites de la plante Arachis hypogae destinées à la consommation humaine directe. La norme ne s'applique pas aux arachides pour une transformation ultérieure	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 24 juillet 2022		
287	N° G/SPS/N/KOR/753 du 11 mai 2022	République de Corée	Cette notification concerne les propositions de modification de la "Loi spéciale sur le contrôle de la sécurité sanitaire des importations", notifiée à l'OMC le 11/05/2022 et mise à la disposition des membres de l'OMC, via la plateforme e-Ping, le 11/05/2022. Jusqu'à présent, les produits de la pêche sont classés et contrôlés en tant que même produit importé de la même entreprise sur la base du fait que leur pays d'origine, le nom du produit et l'exportateur sont les mêmes. Avec la modification, l'installation alimentaire étrangère sera ajoutée en tant qu'exigence pour relever du même produit importé de la même entreprise. Les types d'entreprises seront spécifiquement classés pour l'enregistrement des installations alimentaires étrangères de produits agricoles et de la pêche comme suit : 1. Type d'activité pour les produits agricoles : - actuel : emballage de produits agricoles ; - modifié : exploitation agricole, installation mixte agricole, point de collecte ; 2. Type d'activité pour les produits de la pêche : - actuel : fabrication/transformation des produits de la pêche (y compris les navires et l'aquaculture) ; - modifié : fabrication/transformation des produits de la pêche, navires, aquaculture .	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 10 juillet 2022		
288	N° G/TBT/N/BRA/1398 du 25 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA N° 577, du 11 mai 2022 qui soumet à consultation publique la proposition de règlement technique du Mercosur sur l'utilisation des amidons dans les fromages à très haute humidité	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022		
289	N° G/TBT/N/BRA/1398 du 25 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne l'ordonnance SDA N° 576, du 11 mai 2022 qui soumet à consultation publique la proposition de règlement technique du Mercosur sur l'identité et la qualité du lait UHT	27/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 17 juillet 2022		
290	N°G/TBT/N/BRA/1217/add.2 du 13 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'approvisionnement alimentaire (MAPA) a publié l'Arrêté SDA n° 570 du 9 mai 2022, qui établit la norme officielle de classification du café torréfié (exigences en matière d'identité et de qualité, échantillonnage, mode de présentation, marquage ou étiquetage, en relation avec la classification du produit)	27/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 1 janvier 2023	

291	N°G/SPS/N/GBR/16 du 30 mai 2022	Royaume Uni	<p>Cette notification concerne la mise à jour de la liste des organismes de quarantaine en Grande-Bretagne. Elle révisera la liste des organismes de quarantaine GB :</p> <p>Déplacer <i>Thekopsora minima</i> (Arthur) Sydow & P. Sydow de la liste des organismes nuisibles de quarantaine GB à la liste des organismes nuisibles non de quarantaine réglementés GB ;</p> <p>Ajouter divers champignons et oomycètes, insectes et acariens, virus, viroïdes et phytoplasmes à la liste des organismes de quarantaine provisoires GB. Une copie de la liste mise à jour est disponible avec cette notification.</p> <p>Étendre les exigences concernant les végétaux, produits végétaux et autres objets originaires de pays tiers qui ne peuvent être introduits en Grande-Bretagne que si des exigences particulières sont remplies pour inclure les États membres de l'UE, le Liechtenstein et la Suisse ;</p> <p>Une nouvelle exigence supplémentaire selon laquelle le nom de la zone exempte d'organismes nuisibles doit figurer sur les certificats phytosanitaires pour l'<i>Agrius</i> mesures plannipennis ;</p> <p>Clarification des mesures <i>Xylella fastidiosa</i>, qui exigent que les zones exemptes d'organismes nuisibles pour les hôtes à faible risque soient notifiées à l'avance et que les noms des lieux/sites de production doivent être inclus sur les certificats phytosanitaires</p> <p>Graines de <i>Pinus L.</i> et <i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirbel) Franco sera soumis aux contrôles de l'article 72 dans la législation britannique conservée (règlement d'exécution (UE) 2019/2072 de la Commission);</p> <p>Corriger le nom du genre <i>Chrysanthemum L.</i>, sans apporter de changements aux exigences d'importation existantes.</p>	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 29 juillet 2022	La date d'entrée en vigueur est le 25 novembre 2022
292	N° G/SPS/N/USA/3328 du 30 mai 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui modifie la réglementation sur les additifs alimentaires pour ne plus prévoir l'utilisation de 25 plastifiants dans diverses applications en contact avec les aliments, car ces utilisations ont été abandonnées	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 21 juin 2022	
293	N° G/SPS/N/USA/3329 du 30 mai 2022	USA	Cette notification concerne l'agence de protection de l'environnement (EPA) qui établit des tolérances pour les résidus de pyridate dans ou sur les lentilles sèches, les graines et le colza du sous-groupe 20A	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 mai 2022
294	N° G/SPS/N/USA/3330 du 30 mai 2022	USA	Cette notification concerne la Food and Drug Administration (FDA) qui établit des tolérances pour les résidus de fluopicolide dans ou sur plusieurs produits	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 23 mai 2022
295	N° G/SPS/N/BRA/2043 du 30 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet d'ordonnance qui établit les exigences phytosanitaires d'importation pour les graines de concombre (<i>Cucumis sativus</i>) de toute origine	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 8 août 2022	
296	N° G/SPS/N/BRA/2044 du 30 mai 2022	Brésil	Cette notification concerne le projet de la résolution numéro 1095 du 12 mai 2022 relative à la proposition d'inclusion/modification des ingrédients actifs suivants sur la liste monographique des ingrédients actifs pour les pesticides, les produits de nettoyage ménagers et les conservateurs de bois, publiée par l'instruction normative numéro 103 - 19 octobre 2021 au Journal officiel brésilien : A26 – Azoxystrobine, A41 – Amicarbazone, B55 – Benzoate d'émamectine, D36 – Difénoconazole, F26 – Fomesafem, G02 – Glyphosate, L05 – Lufenuron, P21 – Propiconazole, P65 – Pidiflumetofem, S13 – S-Metolachlor, T79 – Thiafénacil	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 16 juillet 2022	
297	N° G/SPS/N/IND/280 du 30 mai 2022	Inde	Cette notification concerne le protocole d'expédition d'essai pour l'importation de céréales et de légumineuses avec fumigation à la phosphine en transit et protocole d'expédition d'essai pour l'importation de céréales et de légumineuses avec fumigation avant expédition à la phosphine	31/05/2022	La date limite de présentation des observations est le 30 juin 2022	
298	N°G/SPS/N/TPKM/583/add.1 du 30 mai 2022	Taipei Chinois	Cette notification concerne l'adoption du projet de norme relative au révoquant des LMR de pesticides pour le chlorpyrifos dans certains fruits, légumes, céréales, fruits à coque, haricots secs, fleurs comestibles, épices et fines herbes	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 25 mai 2022

299	N° G/SPS/N/UKR/172 du 30 mai 2022	Ukraine	<p>Cette notification concerne la résolution du conseil des ministres de l'Ukraine n° 461 du 19 avril 2022 sur l'approbation de la procédure d'enregistrement par l'état des établissements d'élevage et des opérateurs du marché. La résolution approuve la procédure d'enregistrement par l'État de :</p> <p>Les établissements d'élevage destinés à la garde, à l'élevage, à l'élevage d'animaux terrestres domestiques, les abeilles, les installations d'aquaculture, la collecte, la production, la transformation de matériel de reproduction, ainsi que d'autres établissements d'élevage non soumis à agrément conformément à l'article 43 de la loi ukrainienne sur Médecine vétérinaire";</p> <p>les opérateurs du marché exerçant des activités liées au transport d'ongulés domestiques destinés à l'exportation ; collecte d'ongulés domestiques et/ou de volailles sans recours à des établissements, y compris les opérateurs de marché engagés dans la vente ou l'achat de ces animaux.</p> <p>La résolution vise à définir la procédure d'enregistrement par l'État des établissements d'élevage et des opérateurs du marché, la mise en œuvre des exigences de la législation de l'UE, en particulier le règlement (UE) n° 2016/429 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 sur les maladies animales transmissibles, à la législation de l'Ukraine.</p>	31/05/2022		La date d'entrée en vigueur est le 21 mars 2023	
300							
301							
302							
303							
304							
305							